LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● DANS LA PERSPECTIVE DE PROMOUVOIR LES EXPORTATIONS :

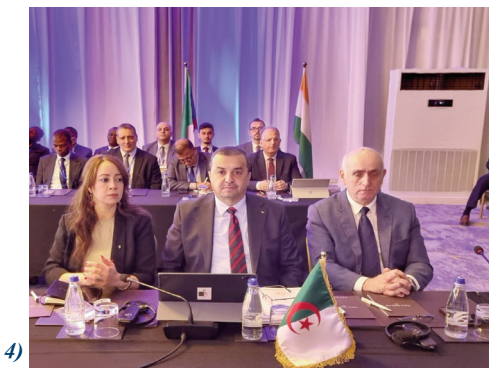
Création d'une zone franche commerciale à In Guezzam

(P3)

● APPO

L'Afrique veut reprendre la main sur son pétrole et son gaz

(Page 4)



SECTEUR DES ASSURANCES

Le financeur discret mais indispensable de l'économie nationale

On parle souvent des banques quand on parle de financement de l'économie. On parle des hydrocarbures, de l'investissement public, des start-up. On parle beaucoup moins des assurances. Et pourtant, sans elles, aucun grand projet ne verrait le jour en Algérie.
Aucun investisseur ne construirait une usine, n'achèterait des machines à des milliards de dinars, ne lancerait une cimenterie, un complexe agroalimentaire, une centrale solaire, s'il n'était pas assuré.
Aucune banque ne prêterait sans assurance. Aucun agriculteur ne planterait sans garantie contre la sécheresse ou la grêle.
Aucun transporteur n'enverrait ses camions sur les routes sans assurance.
L'assurance, c'est d'abord cela : donner le courage d'investir.

(Lire en Page 5)

AXA ASSURANCES
ALLIANCE ASSURANCES
CASH ASSURANCES
CAAT UNE TOTALE ASSURANCE
CIAR الشركة الدولية للتأمين و إعادة التأمين Compagnie Internationale d'Assurance et de Réassurance
saa Assurances

● LEÏLA ASLAOUI DEPUIS GHARDAÏA :

« La sécurité juridique, fondement de l'État »

(P3)

● "LOGISTICAL 2026"

La compétitivité logistique passe par un transport multimodal et une réduction des coûts

(P4)

● 38E ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE L'ETAT DE PALESTINE DEPUIS L'ALGÉRIE

Un tournant décisif dans l'histoire du peuple palestinien

(P12)

Cinq pays européens annoncent un projet de premier centre de retour de migrants hors d'Europe



Cinq pays européens et le Rwanda ont annoncé lundi examiner la possibilité de créer le premier centre de retour de migrants hors d'Europe, avec pour objectif de parvenir à un accord et de commencer à transférer les demandeurs d'asile déboutés d'ici 2027.
Dans une déclaration conjointe publiée par le ministère danois de l'Immigration, l'Autriche, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce et les Pays-Bas ont indiqué que le centre envisagé accueillerait des migrants ne disposant pas d'un droit légal de séjour dans les pays participants de l'Union européenne (UE) et faisant l'objet de décisions de retour exécutoires. Selon le communiqué, cette initiative permettrait aux migrants transférés de s'intégrer dans la société rwandaise ou de se rendre volontairement dans leur pays d'origine ou dans d'autres pays où ils sont légalement autorisés à résider, avec le soutien de la communauté internationale.
Lors d'une conférence de presse à Vienne, la Première ministre danoise, Mette Frederiksen, a qualifié cette annonce de tournant.
« Pour moi, aujourd'hui marque une étape cruciale vers un nouveau système migratoire, un système qui préserve la cohésion de nos sociétés et répond aux préoccupations de nos citoyens », a-t-elle déclaré.
Frederiksen a indiqué que les pays participants souhaitaient apporter des changements fondamentaux à la politique migratoire, estimant que les réseaux de passeurs tiraient profit des dangereux voyages vers l'Europe.
La déclaration conjointe précise que le dispositif envisagé respecterait le droit de l'UE, le droit rwandais et le droit international, tandis que le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) apporte ses conseils concernant les normes en matière de droits humains.
Le ministre autrichien de l'Intérieur, Gerhard Karner, a indiqué que des négociations concrètes avec le pays d'Afrique de l'Est débuteraient lundi.

Des perturbations signalées sur les services en ligne de plusieurs banques américaines



Des utilisateurs ont commencé à signaler des problèmes d'accès aux services en ligne de plusieurs banques américaines, notamment Chase, US Bank, Wells Fargo et Capital One, vers 18h00 (heure de Türkiye) ce lundi, selon les données du site Downdetector.
Outre des difficultés de connexion aux services bancaires en ligne et l'impossibilité de consulter les soldes des comptes, des problèmes ont également été signalés concernant les transferts effectués via « Zelle », un service de paiement numérique permettant d'envoyer et de recevoir de l'argent entre des comptes bancaires aux États-Unis.
Dans une réponse publiée sur le compte d'assistance à la clientèle de Chase sur le réseau social américain X, à la suite d'un message d'un utilisateur, la banque a déclaré : « Nous avons vu votre publication et souhaitions vous contacter. Nous vous présentons nos excuses, nous travaillons actuellement à résoudre un problème affectant les services bancaires en ligne. Nous sommes désolés pour les désagréments occasionnés et vous remercions de votre patience. »
L'application mobile de la banque affichait également le message suivant : « Certains services sont actuellement indisponibles. Nous travaillons à résoudre ces problèmes. Veuillez réessayer ultérieurement. »
Dans une déclaration à ce sujet, un porte-parole de Chase a indiqué : « En raison d'un problème technique, certaines opérations prennent plus de temps que d'habitude, mais nos clients peuvent toujours accéder à leurs comptes et à leurs fonds. Nous travaillons à résoudre le problème dans les meilleurs délais. »

FIFA : le président de la fédération française, Philippe Diallo, se lance dans la course à la succession d'Infantino



Le président de la Fédération française de football (FFF), Philippe Diallo, se prépare à se présenter face à Gianni Infantino lors de l'élection à la présidence de la FIFA. Dans un communiqué, l'UEFA a indiqué que Diallo, membre de son Comité exécutif, avait accepté l'invitation à se porter candidat à la présidence de la FIFA et que cette décision serait approuvée lors d'une réunion de la FFF prévue mardi.
Le communiqué précise que toutes les fédérations nationales représentées au sein du Comité exécutif soutiennent la candidature de Diallo, ajoutant : « Face aux sérieuses préoccupations concernant l'orientation prise par la FIFA, les fédérations nationales ont appelé à rétablir l'unité et la confiance au sein de la communauté mondiale du football. »
Les candidatures à l'élection présidentielle, prévue en mars prochain, doivent être déposées au plus tard mercredi.
« La gouvernance de la FIFA ne répond pas aux standards que représente le football »
À la suite du projet « FIFA Forward Enterprise », qui prévoit d'ouvrir aux investissements privés des participations dans les activités commerciales et organisationnelles de la FIFA, notamment la Coupe du monde, la France a également rejoint les fédérations ayant retiré leur soutien au président de la FIFA, Gianni Infantino.
Dans une déclaration faite en septembre, Diallo avait affirmé : « La gouvernance de la FIFA ne répond pas aux standards que représente le football. »
Âgé de 63 ans, Diallo avait été nommé président par intérim en janvier 2023, en remplacement de Noël Le Graët, qui avait démissionné à la suite d'une enquête portant sur des accusations de harcèlement et de management toxique au sein de la fédération. Il avait ensuite été officiellement élu président en juin 2023.
Fils d'un ancien champion de boxe, Diallo a évolué au poste de milieu de terrain dans les équipes du FC Nantes. Après des études de droit à Paris, Diallo a présidé l'Union des clubs professionnels de football (UCPF), qui représente les clubs professionnels français, de 1992 à 2021. Il a également siégé à la Chambre de résolution des litiges de la FIFA.

Russie : trois aéroports de Moscou suspendent leurs vols à la suite d'attaques de drones ukrainiens



Des restrictions temporaires aux décollages et aux atterrissages ont été instaurées lundi dans trois aéroports desservant Moscou, à la suite d'attaques de drones ukrainiens, a annoncé l'Agence fédérale russe du transport aérien (Rosaviatsiya).
Ces restrictions concernent les aéroports de Vnoukovo, Domodedovo et Joukovski, dans la capitale, a précisé l'agence dans un communiqué.
De son côté, le maire de Moscou, Sergueï Sobianine, a indiqué que les systèmes de défense antiaérienne avaient intercepté plus de 50 drones qui se dirigeaient vers la capitale.
Les services d'urgence intervenaient sur les lieux où des débris étaient tombés, a-t-il ajouté.
Par ailleurs, le ministère russe de la Défense a annoncé que ses systèmes de défense antiaérienne avaient détruit près de 2 100 drones sur une période de 24 heures, ainsi que sept bombes aériennes guidées et quatre missiles Flamingo.
Selon les chiffres communiqués par le ministère, cette vague d'attaques de drones ukrainiens serait la plus importante enregistrée à ce jour.
Le nombre de drones détruits annoncé dépasse le précédent record sur 24 heures, qui s'élevait à 1 951 drones, selon les chiffres publiés le 20 septembre.

DANS LA PERSPECTIVE DE PROMOUVOIR LES EXPORTATIONS

Création d'une zone franche commerciale à In Guezzam

Une zone franche commerciale, destinée notamment à accueillir des activités commerciales et d'exportation, a été créée dans la wilaya d'In Guezzam, en vertu du décret exécutif n° 26-355 du 8 novembre 2026, signé par le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb.



Publié au Journal officiel n° 79, ce décret fixe les modalités d'implantation géographique, de délimitation, la superficie, la consistance, le fonctionnement et la vocation de cette zone franche, ainsi que les activités dont l'exercice y est autorisé. C'est ce que stipule d'ailleurs, l'article 1er de ce décret. Et selon le texte de l'article 2, il est stipulé qu' «Il est créé sur le territoire de la wilaya d'In Guezzam une zone franche dénommée « zone franche commerciale In Guezzam », dont l'implantation géographique de délimitation, la superficie et la vocation sont fixées dans l'annexe jointe au présent décret ».

L'article 3, explique que « La zone franche commerciale d'In Guezzam comporte l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition par l'Etat, ainsi que ceux réalisés par le concessionnaire, en vue d'assurer son fonctionnement. Ces biens englobent notamment les infrastructures, les immeubles et les terrains destinés aux activités des opérateurs économiques, ainsi que les locaux abritant les services publics ». Plus précis, l'article 4 indique que « Sont exercées au niveau de la « zone franche commerciale d'In Guezzam » les activités commerciales notamment l'activité d'exportation ».

Et pour être plus clair sur le sujet, l'article 5 du décret détaille que la gestion de cette zone franche sera confiée à un établissement public à caractère industriel et commercial, dans le cadre du dispositif de concession de gestion des zones franches, conformément à la réglementation en vigueur. Cet article stipule d'ailleurs que c'est «Un établissement public à caractère industriel et commercial qui est chargé de la gestion de la « zone franche commerciale In Guezzam », selon le dispositif de la concession de gestion, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 24-168 du 20 Dhou El Kaâda 1445 correspondant au 28 mai 2024 fixant les modalités de la concession de la gestion des zones franches, aux clauses du cahier des charges-type et à la convention-type annexé. ».

Enfin et à titre provisoire, l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement (AACI) est chargée de réaliser, au profit de l'autorité concédante, les travaux nécessaires à l'exploitation de la zone et ce, jusqu'à l'installation de l'établissement public appelé à en assurer la gestion. C'est d'ailleurs ce que stipule l'article 6 en ces termes : « L'agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement est chargée, à titre provisoire, de réaliser au profit de l'autorité concédante les travaux permettant l'exploitation de la « zone franche commerciale d'In Guezzam » et ce, jusqu'à l'installation de l'établissement public à caractère industriel et commercial cité à l'article 5 ci-dessus».

Ainsi donc l'annexe du décret précise que cette zone franche, d'une superficie de 60 hectares, est implantée dans la commune d'In Guezzam, à 10 km du chef-lieu de la wilaya et à proximité du poste frontalier avec le Niger.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA CRÉATION DE CETTE ZONE FRANCHE COMMERCIALE À IN GUEZZAM ?

La réponse est très simple : la création de la zone franche commerciale à In Guezzam qui est officialisée par le décret exécutif n°26-355 du 8 novembre 2026) a quatre (4) principaux objectifs : Il s'agit de promouvoir les exportations hors hydrocarbures en favorisant la vente de produits algériens vers les marchés extérieurs, en particulier le Sahel et l'Afrique de l'Ouest.

Cette création permet également d'intensifier les échanges commerciaux frontaliers en tirant parti de la position stratégique d'In Guezzam à proximité immédiate du Niger et sur l'axe de la route transsaharienne pour dynamiser le commerce terrestre. De plus, cela permet d'offrir une plateforme de négoce et de transit avec la création d'un espace propice au stockage, à la transformation et à la réexportation de marchandises, bénéficiant d'un cadre assoupli et d'avantages économiques ou fiscaux. Enfin, il ne faut surtout pas oublier que la création d'une zone franche commerciale à In Guezzam permettrait, surtout, de renforcer l'intégration régionale, dans la mesure où, cela permet de consolider la présence économique de l'Algérie en Afrique subsaharienne et développer des alternatives de création de richesses dans les régions du Grand-Sud.

Saïd Ben

LEÏLA ASLAOUI DEPUIS GHARDAÏA :

« La sécurité juridique, fondement de l'État »

C'est à Ghardaïa, ville symbole du dialogue, de la diversité et de la coexistence, que la Cour constitutionnelle a choisi d'ouvrir, hier mardi, les travaux de son quatrième colloque national. Un rendez-vous académique de haut niveau, placé sous un intitulé qui résume toute l'ambition de la justice constitutionnelle en Algérie : « Rôle de la Cour constitutionnelle dans le contrôle de la qualité de la législation et la garantie de sa stabilité ».Présidée par la présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leïla Aslaoui, cette rencontre, organisée en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Université de Ghardaïa, réunit magistrats, juristes, universitaires et experts.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Aslaoui a rappelé que l'État œuvre à asseoir les fondements de la sécurité juridique, de manière à garantir l'amélioration de la qualité de la législation, le renforcement des mécanismes de son contrôle ainsi que la stabilité du système juridique.

Car une loi mal écrite, instable, changeante, est une loi qui crée l'insécurité, décourage l'investissement et fragilise la confiance du citoyen.

Elle a situé l'organisation de ce colloque dans le cadre de l'accompagnement de l'avancée qualitative qu'a connue l'Algérie en matière de promotion de la qualité de la législation et du renforcement de l'efficacité de son contrôle.

Cette évolution, a-t-elle ajouté, s'est notamment concrétisée par l'institution d'une Cour constitutionnelle dotée d'une composante de qualité et de spécialités, consacrant à la fois une consolidation de ses prérogatives classiques de contrôle constitutionnel et l'introduction de nouveaux mécanismes et règles.

Et de poursuivre que cette rencontre vise également à mettre en lumière la relation complémentaire entre la Cour constitutionnelle, le Parlement et la justice dans la réalisation de la qualité de la législation et la garantie de sa stabilité.

Un objectif réalisable à travers l'échange de vues et l'examen des principales problématiques liées au rôle joué par la Cour constitutionnelle, dans le cadre de ses différentes attributions, pour garantir la qualité et la stabilité des lois, conformément aux aspirations du constituant.

La présidente de la Cour constitutionnelle a également indiqué que la participation des différents acteurs des milieux juridique et universitaire est de nature à approfondir l'ouverture de la Cour sur son environnement universitaire et judiciaire, ainsi qu'à enrichir le débat sur les moyens de renforcer la sécurité juridique et de consolider les principes de la justice constitutionnelle. Ce colloque, dont la tenue coïncide avec la célébration du cinquième anniversaire de la création de la Cour constitutionnelle, constitue une occasion de mettre en lumière les acquis constitutionnels, confortés par la révision constitutionnelle de 2020, dans le cadre des efforts visant à consolider l'Etat de droit et des institutions et à renforcer la place de la justice constitutionnelle au sein du système institutionnel du pays, a-t-on souligné.

Le programme de cette rencontre académique, déclinée en trois séances, englobe 16 interventions abordant cinq axes complémentaires, portant principalement sur les étapes d'élaboration de la législation et les exigences de qualité des lois dans leur cadre constitutionnel et juridique, ainsi que sur le rôle de la Cour constitutionnelle dans la garantie de la qualité et de la stabilité de la législation grâce à ses compétences en matière de contrôle de la conformité des lois organiques à la Constitution et de contrôle de la constitutionnalité des lois.

Ces travaux sont animés par des professeurs d'enseignement supérieur, des spécialistes du droit, des membres de la Cour constitutionnelle et du Conseil de la Nation, ainsi que des conseillers de la Cour suprême et du Conseil d'Etat, aux côtés de représentants de l'Ordre des avocats.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

Face au stress hydrique : 250 km d'eau pour Tin-Zaouatine

À Tin-Zaouatine, dans la wilaya d'In-Guezzam, à l'extrême sud du pays, à la frontière avec le Mali, l'eau n'est pas un confort. C'est une question de vie. Depuis des années, les habitants réclament un approvisionnement régulier en eau potable. Pas des citernes qui arrivent de temps en temps. De l'eau, tous les jours, au robinet. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a entendu cette revendication. Il a ordonné un projet stratégique : un transfert d'eau sur près de 250 km, depuis les nappes hydriques de Tanezrouft, wilaya de Bordj Badji-Mokhtar, vers Tin-Zaouatine. Lancé mardi par le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, ce projet constitue l'un des projets stratégiques visant à renforcer la sécurité hydrique dans les régions du Sud et les zones frontalières.

D'un coût de 27 milliards DA, il répond aux préoccupations des habitants et vise à améliorer leur approvisionnement en eau potable, leurs conditions de vie, et à renforcer le service public de l'eau dans cette région frontalière. Le projet prévoit la réalisation et l'équipement de cinq forages profonds, de 300 mètres chacun, ainsi que la pose de 248 km de conduites d'adduction, dont les diamètres varient entre 160 et 400 mm, en polyéthylène haute densité (PEHD) et en acier. Il comprend aussi trois réservoirs de 2 000 m3 chacun, quatre stations de pompage, d'un débit de 100 litres/seconde chacune, et un système moderne de gestion, de surveillance et de télégestion. Concrètement, on va aller chercher l'eau à 300 mètres sous terre, dans la nappe de Tanezrouft, la pomper, la stocker, puis la pousser à travers 248 km de désert jusqu'à Tin-Zaouatine. 248 km, c'est la distance entre Alger et Oran. Et c'est dans le Tanezrouft, que les Touaregs appellent « le pays de la soif ». Là où il n'y a ni route, ni ville. Il faudra transporter les tuyaux, les souder, les enterrer, les protéger du sable et de la chaleur. Mais c'est la seule solution. À Tin-Zaouatine, les nappes locales sont insuffisantes ou épuisées. Il fallait aller chercher l'eau là où elle est. Afin d'accélérer le rythme de réalisation, le projet a été réparti en quatre lots, avec un délai de réalisation d'une année. Un an, pour 248 km, c'est très court. C'est un défi, mais une nécessité. Les habitants ne peuvent plus attendre. Le ministre a indiqué que des cellules de suivi, composées d'équipes techniques sur le terrain, seront constituées pour suivre l'avancement des travaux et garantir la réception dans les délais contractuels. C'est la méthode qui a permis de réaliser en un temps record les grandes stations de dessalement d'eau de mer. Le projet s'appuie sur des technologies modernes de gestion, de surveillance et de télégestion, permettant un suivi permanent des infrastructures, d'améliorer la gestion de la ressource et de garantir la continuité du service public.

Depuis une salle de contrôle, on saura en temps réel combien d'eau est pompée, où il y a une fuite, quelle station est en panne. Sur 250 km de désert, la moindre fuite serait catastrophique. Chaque goutte compte. Cette réalisation constituera un acquis important pour les habitants de Tin-Zaouatine, pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, le renforcement de la sécurité hydrique et l'amélioration des conditions de vie. Avec de l'eau régulière, les familles n'auront plus à acheter l'eau en citerne à prix d'or. Les enfants n'auront plus à marcher des kilomètres pour en chercher. Les jeunes pourront rester au lieu de partir.

Au-delà de Tin-Zaouatine, ce projet envoie un message fort à tout le Sud : même à 2 000 km d'Alger, même au bout du désert, vous avez droit à l'eau, à la dignité, au développement. Face au stress hydrique, aggravé par la sécheresse et le changement climatique, l'Algérie a choisi une stratégie globale : dessalement au Nord, transferts au Sud, barrages, lutte contre les fuites.

Le projet Tanezrouft - Tin-Zaouatine en est une pièce maîtresse. 250 km d'espoir pour dire : l'eau, c'est la vie, et la vie doit arriver partout, même au bout du désert.

APPO

L'Afrique veut reprendre la main sur son pétrole et son gaz

Dans un monde où l'énergie est devenue une arme géopolitique, où les prix du pétrole fluctuent au gré des guerres, des sanctions et des décisions de l'OPEP+, où la transition énergétique est imposée par les pays riches aux pays pauvres, l'Afrique ne veut plus être seulement un fournisseur de brut. Elle veut transformer, raffiner, valoriser, décider.

C'est tout le sens de la 50e session du Conseil ministériel de l'Organisation des pays africains producteurs de pétrole (APPO), qui s'est tenue hier, à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a pris part à ces travaux, accompagné du P-DG du groupe Sonatrach, Noureddine Daoudi, et de plusieurs cadres du secteur, en présence de l'ambassadrice d'Algérie en Côte d'Ivoire, Selma Bakhta Mansouri.

Les travaux de cette session ont été présidés par le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie de la République de Côte d'Ivoire, Mamadou Sangafowa Coulibaly, président en exercice de l'Organisation pour l'année 2026, en présence de ministres et de responsables des secteurs pétroliers des pays membres, ainsi que du secrétaire général de l'Organisation, Farid Ghezali.

UNE ORGANISATION QUI SE RÉFORME

Cette 50e session n'était pas une simple réunion protocolaire. Elle a été consacrée à l'examen des dossiers relatifs au fonctionnement de l'Organisation, au renforcement de sa gouvernance et aux perspectives de développement de ses activités, notamment la présentation du rapport du secrétaire général, des recommandations du Conseil exécutif et des rapports des commissions spécialisées, ainsi que l'examen des propositions d'amendement des documents et des start-up et le suivi des projets et initiatives, dont le parachèvement de la tour de l'Organisation et les préparatifs du premier sommet des chefs d'État des pays membres.

La réunion a également porté sur les questions organisationnelles relatives à la désignation du président et du vice-président du Conseil ministériel pour l'année 2027, à la fixation de la date et du lieu de la prochaine session, ainsi qu'à l'examen et à l'adoption des projets de décisions et du communiqué final.

Autrement dit, l'APPO veut se moderniser, se professionnaliser, devenir une organisation crédible, capable de peser dans les négociations internationales, et pas seulement un forum de discussion. Le projet de premier sommet des chefs d'État des pays membres est, à cet égard, symbolique. Pour la première fois, les présidents africains producteurs de pétrole se réuniront pour parler d'énergie, de souveraineté, de développement. Ce n'est plus une affaire de ministres et de techniciens. C'est une affaire de chefs d'État.

UNE RÉVOLUTION SILENCIEUSE A TRAVERS LA BANQUE AFRICAINE DE L'ÉNERGIE

Cette rencontre a également constitué une occasion d'examiner les moyens de renforcer la contribution de l'Organisation au développement du secteur énergétique africain, notamment à la lumière des avancées enregistrées dans la création de la Banque africaine de l'énergie, dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue le 31 octobre dernier à Abuja (Nigeria). C'est sans doute le projet le plus important de l'APPO. Pendant des décennies, les pays africains ont dû aller chercher des financements à Londres, à Paris, à Washington, auprès de banques qui imposaient leurs conditions, leurs taux, leurs exigences environnementales, et qui, parfois, refusaient de financer les projets pétroliers et gaziers africains au nom de la lutte contre le changement climatique. La Banque africaine de l'énergie change la donne. C'est une banque créée par les Africains, pour les Africains, avec des capitaux africains, pour financer les projets énergétiques africains : pétrole, gaz, mais aussi solaire, hydrogène, raffinage, infrastructures. Une banque qui comprend les besoins de l'Afrique, qui ne va pas dire à un pays africain : « Vous n'avez pas le droit d'exploiter votre gaz parce que cela pollue », alors que 600 millions d'Africains n'ont toujours pas accès à l'électricité.

L'assemblée générale constitutive du 31 octobre à Abuja est une étape décisive. La Banque est désormais en place. Il reste à la capitaliser, à la faire fonctionner, à lancer ses premiers projets.

LES PRIORITÉS : CONTENU LOCAL, RAFFINAGE, GAZ, FORMATION

L'accent a également été mis sur l'importance de concentrer les efforts de l'Organisation sur des priorités stratégiques, notamment le renforcement du contenu local, le développement des industries du gaz et du raffinage, l'amélioration des infrastructures et de la logistique régionales, ainsi que le développement des ressources humaines et de la formation. En effet, quatre priorités qui disent tout. Le contenu local, d'abord. Aujourd'hui, quand un pays africain exploite son pétrole, une grande partie de la valeur part à l'étranger : les entreprises de services, les ingénieurs, les équipements, les assurances, sont étrangers. L'APPO veut inverser cela : former des ingénieurs africains, créer des entreprises africaines de services pétroliers, fabriquer en Afrique une partie des équipements. C'est ce que l'Algérie fait depuis des années avec Sonatrach, avec ses instituts de formation, avec ses entreprises de services.

Le gaz et le raffinage, ensuite. L'Afrique exporte du pétrole brut et importe de l'essence, du gasoil, du gaz de pétrole liquéfié. C'est absurde. C'est comme un pays qui



exporte du blé et importe du pain. L'APPO veut développer les raffineries africaines, les usines de liquéfaction de gaz, les pétrochimies, pour que la valeur ajoutée reste en Afrique, pour que les emplois soient créés en Afrique.

Les infrastructures et la logistique, enfin. Pipelines entre pays africains, ports, routes, stockages : sans infrastructures régionales, il n'y a pas de marché africain de l'énergie. Chaque pays reste isolé, dépendant des marchés européens ou asiatiques.

Et la formation, car sans ressources humaines qualifiées, tout le reste est impossible.

L'ALGÉRIE, PAYS FONDATEUR, PILIER DE L'APPO

En sa qualité de l'un des pays fondateurs de l'Organisation, l'Algérie réaffirme son engagement à poursuivre son soutien à son rôle et à renforcer la coopération et la coordination entre les pays membres, de manière à permettre la valorisation des ressources pétrolières et gazières africaines, le développement des industries de transformation et des infrastructures, ainsi que le renforcement de la sécurité énergétique et du développement économique durable sur le continent. Il convient de rappeler que l'APPO, qui compte actuellement 18 pays membres, a été créée en 1987 à l'initiative de l'Algérie et de plusieurs pays africains producteurs de pétrole, dans le but de renforcer la coopération et la coordination dans le domaine des hydrocarbures, de valoriser les ressources pétrolières et gazières et de développer les capacités industrielles, techniques et humaines.

1987-2026 : près de 40 ans d'existence. L'APPO a traversé les crises pétrolières, les guerres, les changements de régime, les pressions internationales. Aujourd'hui, dans une conjoncture énergétique internationale complexe, marquée par la guerre en Ukraine, les tensions au Moyen-Orient, la transition énergétique, la rivalité entre grandes puissances, elle est plus nécessaire que jamais.

Car l'Afrique, qui possède 8% des réserves mondiales de pétrole, 7% des réserves de gaz, un potentiel solaire immense, ne peut plus se contenter d'être un réservoir de matières premières pour les autres. Elle doit devenir un acteur énergétique à part entière.

C'est le message d'Abidjan. Et l'Algérie, avec Sonatrach, avec son expérience, avec sa vision d'une Afrique souveraine et solidaire, entend y jouer un rôle central.

Hamza B.

"LOGISTICAL 2026"

La compétitivité logistique passe par un transport multimodal et une réduction des coûts

Les exposants participant à la 9e édition du Salon international du transport et de la logistique "LOGISTICAL 2026", ouverte mardi au Palais des expositions (SAFEX) à Alger, ont souligné l'importance du développement des solutions multimodales, de la modernisation des infrastructures et de l'amélioration des performances logistiques pour réduire les coûts.

Dans ce cadre, le directeur central au niveau de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), Farid Halliche, a indiqué à l'APS que la participation de son entreprise à cette manifestation constitue une occasion de présenter le concept du transport multimodal, notamment à travers le développement de partenariats avec les opérateurs des secteurs maritime et routier.

Il a relevé que l'extension du réseau ferroviaire national, appelé à atteindre 12.000 km, nécessite de développer des solutions complémentaires pour desservir l'ensemble du territoire, notamment à travers la création de plateformes logistiques dans des zones stratégiques raccordées au réseau ferroviaire.

Cette approche permettra, a-t-il expliqué, d'acheminer les marchandises jusqu'au consommateur final à des coûts abordables, tout en tirant profit de la capacité du transport ferroviaire à déplacer d'importants volumes de marchandises à moindre coût.

De son côté, le P-DG d'une entreprise privée spécialisée dans le transport et la logistique, Djamel Bekkara, a souligné que la réduction des coûts logistiques constitue un enjeu essentiel pour soutenir les exportations nationales.

Il a estimé que cet objectif passe notamment par la réduction des délais d'attente des navires en rade, ainsi que par le maintien d'un rythme de production régulier au niveau des usines, afin de respecter les délais de livraison et de répondre aux exigences des marchés. Pour sa part, le représentant de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (NESDA), Mebarek Guettache, a mis en avant la plateforme de sous-traitance développée par l'agence, destinée à mettre en relation les grandes entreprises publiques et privées avec les PME et les micro-entreprises. Cette plateforme permet aux grandes entreprises, a-t-il expliqué, de publier leurs besoins, auxquels les entreprises sous-traitantes peuvent répondre en proposant leurs produits et services, soulignant qu'elle offre ainsi aux petites structures la possibilité d'accéder à des cahiers des charges et de présenter des offres à des coûts compétitifs.

Dans le domaine du fret aérien, le directeur marketing d'Air Algérie Cargo, Adel Kniber, a affirmé que son entreprise ambitionne d'accompagner les opérateurs économiques à travers des prestations de qualité, des délais d'acheminement rapides et des tarifs compétitifs.

Selon lui, l'objectif est de contribuer à l'acheminement des produits algériens vers les différents marchés internationaux et à renforcer leur présence à l'étranger. Il a également souligné l'état de développement du secteur du fret aérien et des investissements engagés par Air Algérie dans l'acquisition de nouveaux appareils destinés au transport de voyageurs et de marchandises.

M. Kniber a aussi mis en avant l'ambition de faire de l'Algérie un hub régional pour le transport des voyageurs et des marchandises, notamment en direction des pays africains.

Cette édition de "LOGISTICAL", qui se poursuit jusqu'à jeudi, réunit plus de 80 exposants publics et privés représentant différents segments des secteurs du transport et de la logistique. Placé cette année sous le thème "Actualités et réformes du transport de marchandises en Algérie : enjeux, défis et perspectives pour les professionnels du secteur", le Salon prévoit plusieurs conférences et panels consacrés aux principaux enjeux du secteur, notamment les répercussions de la géopolitique sur les tarifs logistiques et leurs conséquences sur les opérateurs économiques algériens.

Les travaux porteront également sur les réformes réglementaires et la modernisation du transport de marchandises en Algérie, la performance logistique et le transport multimodal comme facteurs de compétitivité des entreprises, ainsi que le développement des infrastructures et des plateformes logistiques, leurs enjeux et leurs perspectives.

R.N.

SECTEUR DES ASSURANCES

Le financeur discret mais indispensable de l'économie nationale

On parle souvent des banques quand on parle de financement de l'économie. On parle des hydrocarbures, de l'investissement public, des start-up. On parle beaucoup moins des assurances. Et pourtant, sans elles, aucun grand projet ne verrait le jour en Algérie.



Aucun investisseur ne construirait une usine, n'achèterait des machines à des milliards de dinars, ne lancerait une cimenterie, un complexe agroalimentaire, une centrale solaire, s'il n'était pas assuré. Aucune banque ne prêterait sans assurance. Aucun agriculteur ne planterait sans garantie contre la sécheresse ou la grêle. Aucun transporteur n'enverrait ses camions sur les routes sans assurance.

L'assurance, c'est d'abord cela : donner le courage d'investir. Elle transforme le risque en risque gérable. Elle dit à l'entrepreneur : « Vas-y, lance ton projet. Si un incendie, un accident, une catastrophe survient, tu ne perdras pas tout. Nous serons là ».

Mais l'assurance, ce n'est pas seulement une protection. C'est aussi un immense réservoir d'épargne. C'est la deuxième fonction, moins connue, mais tout aussi importante : la masse financière accumulée dans le secteur des assurances constitue une source de financement pour l'économie et l'investissement.

Comment ? Chaque mois, des millions d'Algériens, des milliers d'entreprises, paient des primes d'assurance. Automobile, habitation, santé, vie, incendie, transport, agricole. Cet argent n'est pas dépensé immédiatement. Il est mis en réserve, placé, investi, en attendant de payer les sinistres. Ces réserves, qui se chiffrent en centaines de milliards de dinars, sont placées en bons du Trésor, en obligations, en actions, en dépôts bancaires, en projets d'infrastructures. Autrement dit, l'argent des assurés finance, indirectement, l'État, les banques, les entreprises, le développement.

C'est pour cela que le secteur des assurances est un segment indispensable pour l'économie nationale. Non seulement pour son rôle primordial dans l'assurance des projets et des investissements, mais aussi pour son rôle de financeur de long terme.

LES CHIFFRES DU PREMIER SEMESTRE 2026 LE CONFIRMENT

Le secteur national des assurances a enregistré, au premier semestre 2026, une croissance de 3%, portant son chiffre d'affaires global à 102,8 milliards de DA, selon le Conseil National des Assurances (CNA). 102,8 milliards de DA en six mois. C'est plus que le budget de plusieurs ministères. C'est la preuve que les Algériens et les entreprises s'assurent de plus en plus.

Les Assurances de Dommages restent largement majoritaires, avec 79,6% des parts de marché, contre 13% pour les Assurances de Personnes, indique la dernière Note de conjoncture du Conseil.

Les Acceptations Internationales (la réassurance à l'international) ont représenté 6,6% de la production globale et affichent une forte progression, de 9,4%, pour s'établir à 6,7 milliards de DA. C'est un signe important : l'Algérie n'assure plus seulement son propre marché, elle commence à vendre son expertise en réassurance à l'étranger, notamment en Afrique.

L'Activité « Takaful » a, de son côté, enregistré 70.127 contrats durant le premier semestre, pour un total de 876,8 millions de DA de contributions, une production qui se divise entre le Takaful Général (508,6 millions de DA) et le Takaful Familial (368,2 millions de DA). Le Takaful, l'assurance conforme aux principes islamiques, est encore jeune en Algérie, mais il progresse vite. Il répond à une demande réelle d'une partie de la population et des entreprises qui veulent une assurance éthique, sans intérêt, basée sur le partage du risque.

L'AUTOMOBILE, MOTEUR DU MARCHÉ, L'AGRICOLE EN PLEIN BOOM

Au terme du premier semestre, l'activité des Assurances de Dommages « affiche une trajectoire globalement positive, caractérisée par une croissance modérée de son chiffre d'affaires et une consolidation de son portefeuille-clients », analyse le CNA. Le chiffre d'affaires global réalisé par cette branche a été de 81,8 milliards de DA, contre 80,5 milliards de DA au 30 juin 2025, soit une progression de 1,6%. La branche enregistre 4.918.050 polices souscrites, contre 4.712.023 contrats à fin du premier semestre 2025, matérialisant une hausse de 4,4% de la couverture commerciale.

« L'évolution de l'activité durant le premier semestre résulte d'un arbitrage structurel (effet de ciseau) entre la forte dynamique des branches pivots (Automobile, Agricole, Transport) et le fléchissement des branches techniques (IRD, Crédit) », selon la lecture du CNA.

La branche Automobile a été, comme de coutume, le principal moteur sectoriel, avec près de 55% de la production globale. Elle enregistre une hausse de 12,4%, soit un gain en primes de près de 5 milliards de DA, appuyée par une augmentation de 5,8% de ses contrats souscrits.

L'automobile, c'est l'assurance que tout le monde connaît. En Algérie, avec plus de 7 millions de véhicules, c'est un marché immense, obligatoire, qui ne cesse de croître avec l'augmentation du parc automobile et la reprise des importations et de la fabrication locale.

Mais la vraie surprise du semestre, c'est l'agricole. La branche Agricole a enregistré la plus forte progression relative de la période, avec une hausse de 42,2%, générant un chiffre d'affaires additionnel de 560,3 millions de DA. Le volume contractuel s'adjuge, quant à lui, une expansion de 19,8%.

42,2% de croissance ! C'est énorme. Et c'est une excellente nouvelle. Cela veut dire que les agriculteurs algériens, longtemps réticents, commencent à assurer leurs récoltes, leurs serres, leur bétail, leurs équipements. Face à la sécheresse, aux inondations, à la grêle, l'assurance agricole n'est plus un luxe, c'est une nécessité. Et c'est aussi une condition pour obtenir un crédit bancaire, pour investir dans l'irrigation, pour moderniser l'exploitation.

44,1 MILLIARDS DE DA D'INDEMNISATIONS

L'assurance, ce n'est pas seulement encaisser des primes. C'est surtout payer quand le sinistre arrive. Et sur ce point, le premier semestre 2026 est éloquent. Concernant la situation des sinistres enregistrés jusqu'au 30 juin 2026, le CNA avance que les déclarations auprès des sociétés d'assurances ont atteint 48,3 milliards de DA, soit une baisse de 6% par rapport au 30 juin 2025. Le nombre de déclarations pour l'ensemble du marché s'élève à 1.114.001 dossiers, en progression de 10,3%.

Les indemnisations ont totalisé 44,1 milliards de DA, en évolution de 22,1% (+7,9 milliards de DA), dont 89,3% au titre des Assurances de Dommages.

En volume, le nombre total de sinistres réglés à la fin du premier semestre enregistre une hausse de 20,5% (+146 184 dossiers).

Quant aux sinistres en stock, ils sont estimés à 132,8 milliards de DA à la fin du premier semestre, correspondant à 1.566.293 dossiers en instance de règlement.

Comparativement à la fin du premier trimestre, les sinistres à payer marquent une baisse de 1,4 milliard de DA, soit 80.668 dossiers de moins.

Le taux de règlement du marché des assurances, calculé sur la base des données en nombre, connaît une hausse de 17,3%, portée par la progression des liquidations de sinistres, selon le CNA.

LA CCR, PILIER DE LA SOLIDITÉ DU MARCHÉ, CONFIRMÉE PAR AM BEST

Au sommet de ce système, il y a la Compagnie centrale de réassurance (CCR). C'est elle qui assure les assureurs. Quand une compagnie d'assurance algérienne couvre un grand risque, une usine, un barrage, un aéroport, elle transfère une partie du risque à la CCR, qui elle-même se réassure à l'international.

La solidité financière de la CCR a été confirmée. L'agence de notation internationale AM Best a confirmé la notation de solidité financière de la Compagnie centrale de réassurance (CCR) à B+ (Good), assortie d'une perspective stable, a indiqué mardi le réassureur public dans un communiqué. Cette évaluation « s'accompagne également de la confirmation de la notation de crédit à long terme de l'émetteur à "bbb-" (Good) », précise le réassureur public ajoutant que cette confirmation « témoigne de la stabilité et de la résilience financières de la compagnie et reflète sa capacité à honorer ses engagements envers ses clients et partenaires, même dans un environnement économique mondial en constante évolution ».

La perspective stable associée à cette notation valide, par ailleurs, la performance financière continue de la CCR, renforçant sa position pour relever les défis futurs tout en poursuivant son rôle de soutien clé au marché de l'assurance, tant au niveau national, qu'international, a relevé encore la compagnie.

Dans un monde où les catastrophes naturelles se multiplient, où les tensions géopolitiques perturbent les marchés, où les grands réassureurs internationaux deviennent plus exigeants, avoir un réassureur national solide, noté par une agence internationale, c'est une garantie de souveraineté. Cela veut dire que l'Algérie n'est pas obligée de tout envoyer à l'étranger, de payer des primes en devises, de dépendre des autres pour se protéger.

UN SECTEUR À TRANSFORMER EN VÉRITABLE FINANCEUR

Le secteur algérien des assurances est donc en croissance, il paie ses sinistres, il se modernise, il est solide. Mais il reste en dessous de son potentiel.

Le taux de pénétration de l'assurance en Algérie (primes / PIB) reste autour de 1%, contre 3% au Maroc, 7% en Europe, 10% aux États-Unis. Cela veut dire que des millions d'Algériens, des milliers d'entreprises, ne sont pas ou mal assurés. Cela veut dire aussi que la masse financière que les assurances pourraient mobiliser pour financer l'économie est encore 3 à 4 fois inférieure à ce qu'elle devrait être.

Le défi pour les années à venir est donc clair : développer l'assurance vie, l'assurance épargne, la prévoyance, la santé complémentaire, l'assurance agricole, l'assurance des PME, l'assurance des grands projets d'infrastructures, la micro-assurance pour les petits agriculteurs et les artisans.

Si le secteur y parvient, il deviendra, aux côtés des banques, le deuxième grand financeur de l'économie nationale. Il pourra financer les autoroutes, les chemins de fer, les hôpitaux, les universités, les usines, avec de l'épargne longue, algérienne, stable, qui ne dépend pas des fluctuations du pétrole ni des marchés internationaux.

C'est cela, le vrai rôle de l'assurance : non seulement protéger, mais aussi construire. Protéger les projets d'aujourd'hui, et financer les projets de demain.

Hamza B.

19E ÉDITION DU CONCOURS "MEDIA STAR" À ALGER

Organisation de la cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix de la 19e édition du concours "Media Star" a été organisée, à Alger, par l'opérateur de téléphonie mobile "Ooredoo", sous le thème "l'impact de l'intelligence artificielle et de la technologie 5G sur les transformations socio-économiques en Algérie".



Dans son allocution prononcée à cette cérémonie, organisée lundi soir, le ministre de la Communication, M. Mohamed Bouslimani, a mis en avant l'importance du thème choisi pour cette édition du concours, soulignant que l'Algérie "adopte une vision prospective dans ce domaine, comme en témoigne la création de l'Ecole nationale supérieure de l'intelligence artificielle (ENSIA), qui s'emploie depuis 2021 à former des ingénieurs spécialisés en intelligence artificielle et en sciences des données, afin de leur permettre de contribuer au développement scientifique et économique, et d'élaborer des solutions innovantes aux divers problèmes socio-économiques".

A ce titre, l'Algérie mise, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer sa souveraineté numérique et économique, sur une transformation numérique à très haut débit, à l'effet de soutenir l'innovation, de créer des emplois et d'améliorer les performances du service public, a-t-il ajouté, rappelant le lancement, en 2025, du déploiement progressif de la technologie 5G à travers toutes les wilayas du pays.

Dans le même sillage, M. Bouslimani a insisté sur l'importance de former les professionnels des médias à ces technologies et de maîtriser les mécanismes permettant de les utiliser "avec professionnalisme et responsabilité", relevant que le secteur de la Communication œuvre à offrir des possibilités de formation spécialisée aux professionnels de la presse et des médias des secteurs public et privé.

A cet égard, il a rappelé l'organisation récente d'une session de formation sur les techniques de rédaction et l'IA, dans le cadre d'un programme de formation dédié à la transformation numérique et aux technologies modernes, notamment la 5G, les nouvelles technologies de l'information et la cybersécurité.

Face aux risques liés au mésusage de ces outils, M. Bouslimani a assuré que les journalistes sont pleinement conscients des dangers que représente l'exploitation malveillante des nouvelles technologies pour attiser les tensions et déstabiliser les sociétés, soulignant, à cet effet, qu'ils mesurent parfaitement leur devoir de faire face aux plans hostiles ciblant directement et systématiquement l'Algérie, en s'appuyant sur leur sens patriotique et leur professionnalisme.

Pour sa part, le directeur général d'Ooredoo Algérie, M. Roni Tohme, a estimé que le concours "Media Star" constitue un rendez-vous annuel permettant de "renouveler la confiance et de consolider le partenariat solide entre l'entreprise et la corporation médiatique algérienne".

Il a, en outre, salué le rôle joué par les médias nationaux dans l'accompagnement des profondes transformations que connaît le pays, ainsi que dans "la transmission des connaissances et l'analyse de la réalité avec professionnalisme et responsabilité, à l'heure des évolutions technologiques effrénées".

M. Tohme a, par ailleurs, précisé que les travaux journalistiques en lice ont reflété le rôle central des médias dans le suivi des évolutions technologiques et l'enrichissement du débat autour de leurs enjeux et perspectives.

La 19e édition du concours "Media Star" a couronné 12 lauréats, répartis sur quatre (4) catégories, à savoir : la presse écrite, la presse électronique, la radio et l'audiovisuel, parmi 164 participants ayant soumis 162 travaux journalistiques.

BORDJ BADJI MOKHTAR :

Lancement d'un projet de transfert d'eau potable vers Tin-Zaouatine sur 250 km

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a donné, dans la wilaya de Bordj Badji-Mokhtar, le coup d'envoi d'un projet stratégique de transfert d'eau potable depuis le Tanezrouft (wilaya de Bordj Badji-Mokhtar) vers la région de Tin Zaouatine, dans la wilaya d'In-Guezzam, sur près de 250 km. L'opération vise à renforcer la sécurité hydrique et à améliorer les conditions d'approvisionnement en cette ressource vitale au profit des habitants de la région. Dans une déclaration à la presse en marge de cette cérémonie, le ministre a indiqué que "cet important projet, doté d'une enveloppe globale de près de 27 milliards DA, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions et orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à assurer une répartition équilibrée des ressources en eau et à garantir la sécurité hydrique dans les différentes régions du pays, notamment dans le Sud".

Et de préciser que le projet en question "répond à une préoccupation exprimée des habitants de la région de Tin-Zaouatine", soulignant que "les pouvoirs publics ont mobilisé les moyens matériels et humains nécessaires à sa réalisation". M. Bouzegza a fait savoir que le délai de réalisation est fixé à une année, tout en affirmant que les efforts seront déployés pour accélérer le rythme des travaux afin de permettre aux habitants de la région de bénéficier de l'eau potable dans les meilleurs délais. Il a également souligné que la réalisation de ce projet contribuera à répondre à l'une des principales préoccupations liées au développement de cette région frontalière, affirmant que l'Etat accorde une importance particulière à l'amélioration du service public de l'eau dans les wilayas du Grand Sud. Dans le même contexte, le ministre de l'Hydraulique a évoqué les programmes d'urgence destinés aux wilayas du Sud, prévoyant notamment l'acquisition d'équipements et de matériels ainsi que le renforcement des moyens d'intervention et de suivi quotidien, dans le but de remédier aux dysfonctionnements constatés dans l'approvisionnement en eau potable. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie nationale globale reposant sur le transfert des eaux des régions disposant de ressources abondantes vers celles confrontées à un déficit hydrique, afin de garantir une répartition équilibrée de cette richesse vitale, a-t-il souligné. Ce projet stratégique, qui reliera les wilayas de Bordj Badji-Mokhtar et d'In-Guezzam, constituera un acquis important pour le développement local et contribuera à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le ministre de l'Hydraulique poursuit sa visite de travail par l'inspection de projets de deux châteaux d'eau de 1.000 m3 à Bordj Badji-Mokhtar.

SEMAINE MONDIALE DE L'ENTREPRENEURIAT À L'EST DU PAYS

Renforcer l'esprit d'innovation et le soutien à l'entrepreneuriat

Les activités de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat ont été lancées dans plusieurs universités de l'Est du pays dans le cadre des efforts de renforcement de l'esprit d'innovation et de soutien à l'entrepreneuriat en présence des autorités locales et membres de la communauté universitaire.

Dans la wilaya de Guelma, l'ouverture de la manifestation s'est déroulée à l'amphithéâtre Sassi-Benhamla au pôle universitaire 5.500 places pédagogiques de l'université 8 mai 1945, a indiqué son recteur Mahmoud Debabeche, et verra la présentation d'exposés sur des expériences entrepreneuriales réussies et l'organisation d'ateliers de formation, des tables-rondes et des expositions des étudiants des différentes facultés.

Le wali Samir Chibani a visité au hall de cet amphithéâtre une exposition sur des micro-entreprises qui ont réussi avec la participation d'opérateurs économiques et organismes publics. Il a assisté à l'occasion aux activités d'une table-ronde sur "la complémentarité des acteurs dans le soutien à l'entrepreneuriat et la construction d'une économie durable".

La Semaine mondiale de l'entrepreneuriat a été lancée à l'université Ferhat Abbas Sétif-1 sous le thème " les entrepreneurs prospèrent ici " avec un riche programme de conférences, d'ateliers et d'activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Le recteur de cette université, Mohamed El Hadi Latrèche, qui a présidé l'ouverture d la manifestation, a souligné l'importance de l'accompagnement des jeunes à qui l'Etat accorde un intérêt particulier en tant que richesse du pays et fondement de son avenir, relevant le rôle de l'entrepreneuriat et les micro-entreprises dans le développement et la création de richesse.

Une rencontre interactive a réuni ensuite des étudiants, des porteurs d'idées et de projets ainsi que des acteurs économiques.

A Batna, un riche programme a été tracé par les deux universités chahid Mostefa Ben Boulaïd et Moudjahid Hadj Lakhdar incluant des portes ouvertes sur l'entrepreneuriat, des formations, des conférences et des rencontres de sensibilisation sur la culture entrepreneuriale et l'encouragement de l'innovation chez les étudiants et les porteurs de projets.

Le centre universitaire Si El Houès de la wilaya de Barika a abrité le lancement d'une campagne de sensibilisation sur le thème " le monde a besoin de ce que vous construisez " et " ensemble, nous construisons un avenir innovant " dédiée aux étudiants des instituts des sciences économiques, des sciences commerciales et des sciences de gestion, des sciences sociales et humaines, du droit et des sciences politiques, des lettres et des sciences de la nature et de la vie pour soutenir les projets de start-up et encourager l'innovation et l'entrepreneuriat.

De son côté, le centre de développement de l'entrepreneuriat et l'incubateur de l'université 20 août 1955 de Skikda ont accueilli l'ouverture officielle de cette manifestation avec l'organisation d'une exposition des projets innovants et des portes ouvertes sur les mécanismes d'accompagnement et de formation proposés par l'université.

Mme Amira Abdelbaki, directrice du centre de développement de l'entrepreneuriat, a indiqué que depuis janvier 2026, le centre a formé 360 étudiants et porteurs de projets, a organisé 17 sessions de formation dans les différentes facultés et a lancé le programme " ambassadeurs de l'entrepreneuriat " impliquant des étudiants de diverses facultés pour diffuser la pensée entrepreneuriale.

L'université Mohamed El-Bachir El-Ibrahimi de Bordj Bou Arreridj a accueilli des activités similaires.

Son vice-recteur chargé de la pédagogie, Oussma Kessal, a souligné à l'APS que le but de la manifestation est de répandre " l'esprit entrepreneurial parmi les étudiants et la nouvelle orientation de l'université basée sur l'encouragement de l'initiative et la création de micro-entreprises à travers leur accompagnement vers la transformation de leurs idées en projets réalisables ".

Le programme tracé à cet effet se poursuivra jusqu'au 21 novembre avec des ateliers pratiques et des conférences avec la participation des différentes facultés en plus de concours pour choisir la meilleure idée de projet et le meilleur projet innovant dont les noms des lauréats seront annoncés au terme de cette Semaine.

POUR SES VOLS VERS DAKHLA OCCUPÉE :

Le Front Polisario demande l'annulation des autorisations accordées à Ryanair

Le Front Polisario a engagé une procédure administrative auprès du ministère espagnol des Transports pour demander l'annulation des autorisations accordées à la compagnie aérienne irlandaise Ryanair pour assurer des vols commerciaux entre Madrid et Dakhla, ville située dans les territoires du Sahara occidental occupés par le Maroc, rapporte la plate-forme "N'oubliez pas le Sahara Occidental".



Cette démarche, introduite par le représentant du Front Polisario en Espagne, Abdellahi Ahmed Arabi, vise à obtenir la nullité des droits de trafic aérien attribués à Ryanair ainsi que des autorisations administratives relatives à cette liaison, assurée à raison de deux fréquences hebdomadaires. Selon la même source, cette initiative s'appuie sur le statut juridique distinct du Sahara occidental, qui ne fait pas partie du territoire marocain, ainsi que sur la jurisprudence européenne relative à ce territoire occupé. Le Front Polisario invoque notamment une décision judiciaire européenne de novembre 2018 ayant exclu le Sahara occidental du champ d'application de l'accord aérien conclu entre l'Union européenne (UE) et le Maroc. Il se réfère également à une communication de la Commission européenne, datant de décembre 2024, qui avait précisé aux compagnies aériennes que les liaisons entre les Etats membres de l'UE et le Sahara occidental n'étaient pas couvertes par cet accord. La réclamation conteste ainsi la base juridique des autorisations délivrées par les autorités espagnoles et met également en cause les responsabilités des instances chargées de la gestion du trafic aérien, notamment l'organisme espagnol ENAIRE.

Cette action s'inscrit dans le cadre des initiatives juridiques engagées par le Front Polisario contre les activités économiques et commerciales qui contribuent à présenter Dakhla comme une destination relevant du Maroc, au mépris du statut international du Sahara occidental.

La démarche pourrait déboucher sur un recours devant les juridictions espagnoles si l'administration ne donne pas suite à la demande du Front Polisario, selon la même source.

ENDETTEMENT DES MÉNAGES TUNISIENS:

Comment éviter le surendettement ?

Le crédit aux particuliers ralentit, mais le risque de surendettement ne recule pas. Revenus sous pression, argent cher et dette tournée vers la consommation. Le déséquilibre se construit en silence, et il se prévient bien avant le premier impayé.

Personne ne décide de se surendetter. On emprunte pour une rentrée scolaire, une réparation ou un équipement, puis un second crédit vient absorber les mensualités du premier. Le surendettement n'est pas un accident, c'est une mécanique qui s'installe mensualité après mensualité. La lire dans les chiffres est la première protection.

UNE DETTE QUI RALENTIT, UN RISQUE QUI S'INSTALLE

L'encours de la dette des ménages s'établissait à 32,162 milliards de dinars en 2024 selon la BCT, dont 91,4 % auprès des banques et 8,6 % auprès de la microfinance. La croissance de la dette bancaire s'est limitée à 2,3 % en 2024, après 3,1 % en 2023 et 4,8 % en 2022. Depuis mars 2025, les crédits aux particuliers progressent d'à peine 1,3 % sur un an, très loin du rythme moyen d'environ 11 % observé auparavant.

Y voir une détente serait une erreur de lecture. Ce ralentissement s'explique surtout par une capacité d'endettement déjà limitée. Les ménages ont en outre perdu environ 8 % de pouvoir d'achat entre 2018 et 2024. L'endettement moyen a bondi de 65,9 % entre 2014 et 2024, pour atteindre 2 686 dinars, selon l'IACE. Les ménages empruntent moins parce qu'ils ne peuvent plus emprunter davantage, pas parce qu'ils sont plus à l'aise.

LA CONSOMMATION, PREMIER POSTE D'UN ENDETTEMENT FRAGILE

Sur l'encours bancaire, 59,7 % relèvent de crédits à la consommation et 40,3 % seulement de crédits immobiliers. Cette structure est le cœur du problème. Un crédit immobilier adosse la dette à un actif qui conserve de la valeur.

Un crédit de consommation finance une dépense qui disparaît, tandis que la mensualité demeure. Les prix alimentaires ont augmenté de 21,2 % entre 2021 et 2023, et des revenus insuffisants poussent à emprunter pour des dépenses non productives. Les ménages détournent aussi de plus en plus les crédits d'amélioration de l'habitat vers la consommation.

Le système bancaire n'est pas menacé à court terme, puisque les crédits aux ménages représentent 24,8 % du total des crédits et 18,5 % du PIB en 2024. Le risque est ailleurs : il est domestique. Le moindre incident, comme une perte d'emploi, une maladie ou une panne, suffit alors à faire basculer l'équilibre.

HUILE DE SOJA EN TUNISIE:

6 000 tonnes attendues en janvier 2027

L'Office national de l'huile (ONH) a acheté environ 6 000 tonnes d'huile de soja brute dégommée, dans le cadre d'un appel d'offres dont la date limite de soumission était fixée au lundi 16 novembre 2026, selon des opérateurs européens cités ce mardi 17 novembre.

Le prix d'achat s'élève à environ 1 313 dollars la tonne, frais de transport maritime inclus.

Une opération estimée à près de 7,9 millions de dollars

Sur la base des quantités et du prix unitaire communiqués, le coût global de cette acquisition est estimé à 7,878 millions de dollars (calcul TN).

UNE LIVRAISON PRÉVUE EN JANVIER 2027

L'appel d'offres international portait initialement sur l'acquisition d'huile de soja brute dégommée ou d'huile de colza brute dégommée, sans restriction quant au pays d'origine.

La livraison de la marchandise est prévue entre le 4 et le 18 janvier 2027.

L'HUILE DE COLZA SOUMISE À UNE CONDITION DE PRIX

Selon les opérateurs européens, l'Office national de l'huile avait fixé une condition particulière concernant l'achat éventuel d'huile de colza.

Cette dernière ne devait être retenue que si son prix était inférieur à celui de l'huile de soja.

L'opération a finalement débouché sur l'acquisition d'environ 6 000 tonnes d'huile de soja.

LE DOMAINE DE LA TRANSHUMANCE À KAÉDI À GORGOL (MAURITANIE):

Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des commissions régionales

Le conseiller chargé des Affaires économiques et du Développement local de la wilaya du Gorgol, M. Ahmed Jiddou Ould Mohamed Mahmoud Taleb Ahmed, a présidé, au siège du Conseil régional à Kaédi, la cérémonie d'ouverture d'un atelier consacré au renforcement des capacités des commissions régionales dans le domaine de la transhumance, avec la participation de représentants des structures concernées et des acteurs du secteur pastoral. Dans son allocution, le conseiller a souligné l'importance de la transhumance organisée, qu'il a présentée comme un levier essentiel du développement économique et social, ainsi qu'un instrument de renforcement de l'intégration régionale et de la stabilité sécuritaire dans les zones frontalières. Il a indiqué que l'organisation de cette activité et le développement des mécanismes de coopération entre la Mauritanie et les pays voisins constituent des moyens de promouvoir le développement local, de consolider les relations de bon voisinage et de transformer les zones frontalières en espaces de coopération et d'intégration. Il a également précisé que la transhumance organisée occupe une place centrale parmi les priorités de l'État, compte tenu de son rôle dans le développement de l'élevage, qui constitue un pilier fondamental de l'économie rurale. À cet égard, il a mis en avant son importance pour assurer la continuité des activités pastorales, préserver le cheptel, approvisionner les marchés locaux et régionaux en viande et en lait, créer des emplois et améliorer les revenus des ménages ruraux. Elle contribue également à dynamiser le commerce transfrontalier et à réduire les pertes occasionnées par la sécheresse ainsi que par le manque de pâturages et de ressources en eau. De son côté, le maire adjoint de la commune de Kaédi, M. Abou Cissé, a salué les efforts des organisateurs de cet atelier, invitant les participants à tirer pleinement profit des présentations et des échanges prévus dans le cadre de cette rencontre. Pour sa part, le secrétaire général du Rassemblement national des associations pastorales, M. Salem Ahmed El Hadj, s'est félicité de l'organisation de cet atelier consacré aux questions liées à la transhumance et aux difficultés auxquelles sont confrontés les éleveurs et les pasteurs. Il a affirmé que cette rencontre constitue une étape importante vers l'accélération du processus de réglementation de ce secteur, la clarification des responsabilités des différents intervenants et la mise en place d'une organisation permettant de répondre efficacement aux défis existants. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du secrétaire général du département de Kaédi, du secrétaire général de la région du Gorgol, du délégué régional de l'Élevage, de représentants des autorités sécuritaires et militaires, ainsi que de plusieurs personnes intéressées par le secteur pastoral.

AGRICULTURE EN ALGÉRIE :
APPROCHE TERRITORIALE ET GOUVERNANCE SECTORIELLE

Quels parcours alternatifs d'évolution?

Par : Mohamed KHIATI (*)
Docteur et Expert Agronome



Les élevages et les produits animaux occupent une part importante dans le PIB agricole (prés de 51 %). Leur impact sur les plans socio-économiques et en particulier sur la sécurité alimentaire n'est pas négligeable puisqu'ils constituent la principale source de protéines. Toutefois, ce patrimoine animalier est confronté à de nombreuses contraintes dont les principales sont l'alimentation et la reproduction, ce qui se répercute sur leur productivité et leur rentabilité. Ces contraintes sont exacerbées par la hausse importante des prix des matières premières et des aliments notamment lorsqu'il s'agit de produits importés. .

Les niveaux d'intervention en matière d'élevage revêtent un caractère d'étude portant sur les aspects inhérents à l'environnement (facteurs alimentaires, gestion de la reproduction, hygiène et conduite des élevages, protection sanitaire…) et à l'amélioration des performances zootechniques pour atteindre les objectifs de production en quantité et qualité en vue de garantir la sécurité alimentaire en produits d'élevage.

Dans les faits, l'élevage est entravé par de nombreux facteurs. Certains sont d'ordre naturel : la pluviométrie pèse énormément dans la mesure où c'est d'elle que dépendent la production fourragère, les pâturages naturels et la permanence des points d'eau. Les pluies sont généralement insuffisantes, irrégulières et inégalement réparties dans le temps et dans l'espace surtout lorsqu'on sait que la majeure partie des élevages ovin surtout se pratique dans les zones à climat semi-aride à aride, autrement dans les zones steppiques.

La pratique de l'élevage est en butte aussi à des menaces liées à l'insuffisance de la sole fourragère résultante de la faiblesse de la SAU irriguée qui limite les possibilités de développement de la production laitière et parfois à la qualité inadaptée des semences fourragères aux conditions agro-écologiques, ainsi qu'à la faible pratique de l'ensilage, une technique qui peut constituer un élément palliatif à l'alimentation en vert. L'alimentation à base d'orge ou de son que font recours de nombreux éleveurs n'est en fait qu'un complément dans l'approche d'alimentation des cheptels, notent les zootechniciens.

Il est par ailleurs fait état de la faible maîtrise de la conduite des élevages, de l'insuffisance en matière d'insémination artificielle, de la pratique d'hygiène par nombre d'éleveurs outre la défectuosité des locaux et des installations et la faiblesse de normes relatives aux bâtiments d'élevage, d'opérations d'amélioration génétique et de valorisation de sous-produits et enfin, la faiblesse du niveau de collecte de la production laitière. Remédier à ces défaillances pourrait amplement réduire les lacunes d'élevage en Algérie. Ces thématiques doivent, pensons-nous, faire l'objet d'intenses programmes de recherche et de développement qui dans le fond, portent sur la conduite des élevages, la connaissance et l'amélioration de leurs performances zootechniques, la maitrise du domaine de l'alimentation – nutrition des cheptels, la conservation des ressources fourragères, des sous-produits locaux, l'élaboration de tables de valeur alimentaire et la formulation d'aliments composés.

Alors qu'en matière de reproduction, il est de grande importance de maitriser les pratiques de reproduction des élevages, d'identifier les caractères génétiques à intérêt économique dans le contexte local et les ressources génétiques animales outre la valorisation des produits et sous-produits d'élevage et d'améliorer les conditions du bien être des animaux et promouvoir les systèmes sanitaires par l'étude des pathologies et de maladies des élevages.

Il est à penser dans ce contexte, que les instituts de recherche-développement, les écoles, les facultés des sciences agronomiques et vétérinaires voire économiques seront d'un grand apport dans la résolution des problématiques liées au développement de l'élevage car, pensons-nous, la cherté de leur produits (viandes et lait) parfois constatée est liée en grande partie, à la faible maitrise des techniques élevages d'une façon générale. Des programmes d'appui technique et de vulgarisation en direction des éleveurs peuvent pleinement réduire les couts de production. Ce qui se répercute sur les prix et permettra de soulager pour autant les éleveurs et les institutions concernées.

d. Restaurer, protéger et promouvoir les écosystèmes :

La protection des ressources et des écosystèmes revêt une priorité de premier plan dans les programmes nationaux de développement de telle sorte l'utilisation rationnelle des eaux, des sols, la restauration et le développement des espaces oasiens, forestiers et pastoraux (parcours) notamment ont fait depuis fort longtemps l'objet d'actions inscrites dans les politiques publiques de développement .

A ce propos, l'on sait déjà que le territoire national est caractérisé par une succession des zones agro-écologiques parfaitement soumises à des typologies de climats parfois très contrastés menant souvent à des menaces de dégradation. Tel est le cas pour les zones de montagnes qui sont sujettes à aux phénomènes d'érosion et de déforestation suite aux incendies récurrents et à l'action anthropique; les régions des hauts plateaux et de la steppe où s'érigent surtout les grands ensembles agropastoraux et pastoraux occupant une grande surface comprenant des parcours : supports naturels du pastoralisme abritant une grande charge d'élevage.

Le système d'élevage pastoral est dominant en zones steppiques qui est fondé sur le lien étroit entre l'agriculture et l'élevage ovin où les cultures pratiquées visent la satisfaction des besoins alimentaires des cheptels, constituant ainsi un écosystème devant permettre l'adéquation entre les ressources naturelles et les besoins de l'activité qui s'y pratique. Ce système subit une évolution régressive qui ne cesse de s'élargir à cause des contraintes naturelles et anthropiques lesquelles qui sont à l'origine de la rupture des équilibres traditionnels entre l'activité pastorale et les ressources naturelles offertes se traduisant par une régression du couvert végétal des parcours exacerbée par des effets climatiques défavorables, un défrichement accéléré, des labours illicites et un surpâturage incontrôlé.

La dégradation écologique est caractérisée par une régression significative du couvert végétal entrainant une intensification des phénomènes érosif dans les zones montagneuses et l'apparition de paysages désertifiés dans la steppe où presque plus de 20 millions d'hectares sont soumis à la dégradation. Cette situation trouve son origine notamment dans la surexploitation du milieu naturel suite parfois à une activité agro-sylvo-pastorale inadaptée rend le processus de remontée biologique difficile. La démarche préconisée vise essentiellement l'organisation et la protection et de l'espace steppique par la mise en place d'outils et de mécanismes de suivi et de contrôle permettant d'éviter les conflits d'intérêts entre les différents usagers, la préservation et la régénération du couvert végétal et l'intégration des activités agropastorales et d'assurer la complémentarité entre la mise en valeur agricole des terres et les zones de parcours dédiées exclusivement au pâturage.

Par ailleurs, sur 238 millions ha que couvre le pays, 200 millions sont occupés par la zone saharienne là où presque l'ensemble des oasis sont soumises au phénomène d'ensablement consécutif à une érosion éolienne intensive. L'accroissement démographique et la poussée des tissus urbains sont également autant de facteurs qui influent l'équilibre urbain oasien. S'il est vrai que la stratégie de lutte contre la désertification mise en œuvre entend lutter contre les diverses formes de dégradation des terres, il n'en demeure pas moins que ce sont les parcours des hauts plateaux et de la steppe qui subissent le gros de la détérioration touchant les parcours.

En zones sahariennes, l'unanimité établie est que celles-ci présentent aujourd'hui une réelle chance pour le développement socio-économique tant au pour la région que pour le pays en général. Le potentiel en sol apte à la mise en valeur estimé à 1.4 millions hectares localisés dans les grands ensembles des anciennes palmeraies d'Oued-R'hir, Touat, Gourara, Tidikelt et sur les nouveaux périmètres de Gassi-Touil, Hassi-Messaoud, In Amenas et Abadla.

Ce potentiel en sol avec les ressources hydriques mobilisables conjuguées aux possibilités en énergie électrique et renouvelables confirment, la possibilité non seulement de conforter les périmètres productifs existants, mais aussi d'impulser la création de nouveaux périmètres qui permettraient, à court, moyen et long termes, d'augmenter le grenier de production dans cette région prometteuse susceptible d'assurer la diversification des produits agricoles, à longueur d'année. Dans ces zones, l'eau constitue la colonne vertébrale des agro-systèmes sahariens lesquels sont caractérisés par leur fragilité et la qualité de leurs eaux avec une tendance à la salinité et à la minéralisation menaçant de fait la viabilité de l'agriculture. L'accroissement des prélèvements modifie les conditions d'écoulement souterrain et par conséquent, la composition des eaux [13].

Par ailleurs, l'installation de grands périmètres et d'exploitations agricoles fortement consommateurs d'eaux devra exacerber la pression sur les nappes aquifères. Dans un tel contexte, des mesures de préservation des potentialités existantes sont jugées nécessaires pour surpasser les contraintes. D'autre part, les zones sahariennes bien que dotées d'énormes potentialités en sols et en eaux souterraines qui font d'elles un véritable levier de croissance agricole, restent toutefois soumises à des menaces de dégradation liées à l'ensablement, à la salinisation et parfois à l'hydrographie. A cet effet, des mesures de drainage et de protection des systèmes ingénieux ancestraux tels les foggaras et les Ghotts dans ces zones est de grande utilité autant que les Ksours qui constituent un patrimoine matériel et immatériel à développer et valoriser dans le cadre de l'agro-tourisme.

La mise en valeur des terres est d'une grande importance dans les zones du Sud. C'est d'abord un acte de développement local et régional, c'est aussi une démarche pour favoriser l'essor économique et social dans ces zones généralement enclines au progrès. Les mesures de facilitation et d'incitation à l'investissement adoptées devront augmenter les chances de développement. Ici, il serait d'utilité de doter les grandes concessions de bases de vie qui, à la longue créeront des agglomérations qui pourraient constituer un facteur de répartition de la population sur le territoire national.

Le territoire est aussi jalonné de grands espaces de parcours qui méritent protection, préservation et développement telles les nappes alfatières qui appellent exploitation rationnelle, les zones humides, étangs d'eau formés de Chotts, de Sebkhas et de cours d'eau naturels pouvant constituer des éléments susceptibles d'être valorisés sur le plan économique et scientifique. Les lacs d'eau et les zones humides peuvent être valorisés par des activités portant sur l'écotourisme et le pescatourisme (tourisme des lacs).

Dans les régions des hauts plateaux et les zones steppiques à climat semi aride, l'aménagement de retenues collinaires pourrait servir amplement le domaine agricole surtout pour l'irrigation et l'abreuvement des cheptels.

Quant aux forets, hormis leur importance dans l'environnement doivent être perçues comme une source de rentabilité économique de sorte qu'il est opportun d'encourager l'investissement dans le domaine de l'exploitation des biens et des services offerts par la foret, la promotion de nouvelles filières, la valorisation des plantes médicinales et aromatiques inscrites dans le spectre de l'économie forestière dans l'optique de contribuer pleinement à l'économie nationale.

Suite en page 9

Suite de la page 8

C'est dire que l'état des ressources naturelles et environnementales marquées parfois par la rareté des sols et de l'eau nécessite des mesures de développement différenciées et adaptées avec extension du potentiel existant. Les milieux steppiques, le milieu oasien et les écosystèmes forestiers sont des systèmes fragiles. Leur préservation, protection et développement relèvent de l'approche du développement local surtout, mais également des plans d'action sectoriels entrepris selon des logiques de programmes concertés et adaptés.

Dans la foulée du développement des ressources, la relance du Barrage vert dans l'espace steppique, hormis son importance dans lutte contre la désertification devra constituer une aubaine pour l'amélioration des conditions du milieu, favoriser la restauration et la régénérescence du couvert végétal et contribuer à la promotion économique des populations locales. Alors que l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées au contexte de la sécurité alimentaire est d'un intérêt indéniable pour le pays. La dotation en banques de gènes hautement gérées comprenant la banque de semences déjà instituée et faisant partie d'un grand centre des ressources génétiques végétales ou animales revêt une importance cruciale, à l'heure actuelle.

Dans le même temps, la préservation des produits agricoles du terroir, par les signes distinctifs de qualité (appellations d'origine (AO) et des indications géographiques (IG)) ont un caractère prioritaire. Leur appréhension en tant qu'outil de développement devra surement contribuer à créer des dynamiques locales pourvoyeuses d'emplois, de revenus et de richesses pour les populations notamment celles des zones rurales.

Globalement, labellisation des produits du terroir n'a pas seulement pour finalités la commercialisation et l'exportation, mais elle constitue aussi un outil de tirer parti de la notoriété, des caractéristiques ou des qualités particulières des produits liés à leur origine géographique tout en assurant au consommateur, la traçabilité et la qualité sanitaire et sauvegarder par la même le caractère de patrimoine du produit concerné par la labellisation.

En matière de forêts, hormis leur importance environnementale, celles-ci doivent être perçues comme une source de développement économique de sorte qu'il est opportun d'encourager l'investissement dans le domaine de l'exploitation des biens et des services offerts par cet écosystème par des droits d'usage, la promotion de nouvelles filières et la valorisation des plantes médicinales et aromatiques inscrites dans le sillage de l'économie forestière dans l'optique de contribuer pleinement à l'économie nationale.

Le territoire, on le sait est aussi jalonné de grands espaces de parcours qui méritent protection, préservation et développement dont la nappe alfatière appelle exploitation et valorisation. les zones humides, les étangs formés de Chotts, de Sebkhas et de cours d'eau naturels pouvant être des éléments de l'écosystème susceptibles d'être valorisés sur le plan économique, culturel et scientifique.

Encore faudrait-il de protéger, préserver et développer l'ensemble de ces espaces à travers des



programmes opérationnels de lutte contre la désertification et l'érosion, l'adaptation des espèces aux conditions du milieu, d'adapter les systèmes de production par zone agro-écologique en effectuant, si nécessaire, des études agropédoclimatiques, hydrologiques et économiques visant l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et l'amélioration de leurs productions.

D'autre part, l'accès aux ressources génétiques et biologiques, aux connaissances traditionnelles est d'un intérêt indéniable pour le pays de sorte qu'il serait d'une grande importance de réhabiliter les produits du terroir en adoptant des mesures de leur labellisation et certification et se doter, au bout de chaine, de banques de gènes et de semences avec mise en place d'un grand centre de préservation des ressources biologiques phyto et zoo- génétiques en vue de garantir la résilience du système agro-alimentaire.

e. Modifier les régimes alimentaires et utiliser les biotechnologies:

Aujourd'hui, il est constaté selon de nombreuses études des symptômes imputables à des changements profonds dans les habitudes alimentaires, soit à la prolifération des maladies liées au régime alimentaire (surcharge pondérale, obésité, maladies cardiovasculaires, diabètes de type.2, syndrome métabolique et certains cancers) qui révèlent l'inadéquation des systèmes et régimes alimentaires actuels. Il est entendu par régimes alimentaires durables, les régimes à faible impact environnemental qui contribuent à la satisfaction des besoins alimentaires et assurer une vie saine aux générations présentes et futures. Ceux qui protègent et respectent la biodiversité et les écosystèmes et qui sont culturellement acceptables, accessibles et économiquement abordables. Ce sont enfin des régimes qui ont une teneur nutritionnelle adéquate, sans danger et sains tout en optimisant les ressources naturelles et humaines».

Dans ce cadre, beaucoup de spécialistes préconisent la modification des régimes alimentaires, l'adoption de mesures pour promouvoir et élargir le concept global des « régimes durables» et la modélisation de l'agriculture en vue d'infléchir les pratiques vers des systèmes de production intégrés et agro-écologiques et ce, en optant pour des modes de consommation privilégiant les denrées alimentaires d'origine végétale que celle d'origine animale.

Dans cette perception, la nécessité est d'œuvrer à instaurer des systèmes de production alimentaire sains et durables fondés sur des normes de diète nationale favorisant la consommation de produits locaux et saisonniers comme, il est indispensable d'avoir des systèmes de production agricole en adéquation avec le respect de l'environnement tendant à avoir des systèmes alimentaires durables, dans la mesure la sécurité alimentaire quantitative doit être complétée par une approche qualitative.

Sur un autre chapitre, le domaine agricole est fondamentalement lié aux technologies alimentaires. Le modèle de consommation basé seulement sur l'usage de produits agricoles frais ne répond que partiellement à la demande sociale. Ils sont de plus en plus remplacés par des produits transformés dans les circuits des industries agro-alimentaires et agro-industrielles tant pour la consommation humaine qu'animale. Aussi, les échanges commerciaux de ces produits nécessitent un important renforcement des capacités d'expertises du pays pour permettre le contrôle des produits importés et la normalisation des produits locaux notamment celles destinées à l'exportation.

Les enjeux de l'intégration des biotechnologies en tant que procédés et produits sont aujourd'hui, d'un grand intérêt dans le domaine de l'agriculture et ce, compte de la nécessité de conserver et de protéger les ressources génétiques en conformité avec les engagements et les obligations de l'Algérie sur la scène internationale. Les biotechnologies sont appelées cependant à s'inscrire dans une stratégie adaptée visant à asseoir une agriculture productive à travers l'amélioration génétique végétale et animale vis à vis des stress biotiques et abiotiques, la lutte contre les fléaux des cultures, l'augmentation des rendements et la promotion de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires.

Les biotechnologies sont aussi un instrument ouvrant la voie à la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et la caractérisation du patrimoine biologique (Animal, végétal, micro-organismes) basée sur les outils biochimiques et moléculaires permettant l'évaluation de la diversité génétique, sa préservation et sa valorisation. C'est dire enfin que l'usage des biotechnologies doit cibler l'amélioration des produits agricoles à importance socio-économique à haute valeur ajoutée et la valorisation des sous produits agricoles et agro-alimentaires.

f. Rationnaliser le financement et améliorer l'investissement agricole.

Il reste bien entendu qu'une politique agricole fondée sur une démarche structurante et intégrée mise en œuvre en corrélation avec les autres politiques sectorielles favorise la diversification et l'amélioration de la croissance économique. A ce titre, la finalité serait, dans la démarche, de renforcer les dispositifs financiers en direction des grands programmes et projets structurants, mais également de fournir les incitations et les soutiens aux agriculteurs, aux éleveurs, investisseurs et aux autres porteurs de projets agricoles et agroalimentaires en vue d'aboutir à des réalisations productives. C'est d'ailleurs, ce qui est perçu dans la démarche actuelle appuyée par des fonds nationaux de développement.

A ce sujet, l'on sait pertinemment que les aides de l'Etat sont aujourd'hui orientées principalement vers le soutien des filières de production, l'irrigation, la collecte et la transformation, les infrastructures, la sécurisation et la stabilisation des revenus des agriculteurs, la régulation (primes de stockage, prix de référence d'intervention…) et les investissements productifs réalisés par les opérateurs économiques (variant entre 20 et 70%), de bonification jusqu'à 100 % des taux d'intérêts des crédits d'exploitation et d'investissement agricoles.

L'approche de financement s'effectue aussi par le biais d'octroi de crédits aux diverses catégories du domaine agricole et agroalimentaires à travers deux types de crédits : le crédit de campagne bonifié dénommé « Rfig » destiné à financer les campagnes agricoles et en particulier la céréaliculture ; le second crédit est celui de l'investissement dit « Ettahadi », orienté principalement vers la création, l'équipement et la modernisation de exploitations agricole et/ou d'élevage et l'intensification, la transformation, la valorisation des produits agricoles et d'élevage. Ce ci est soutenu par des systèmes d'assurances agricoles destinés à couvrir les risques agricoles multiples faisant partie de la nomenclature retenue. Comme existent autres dispositifs d'insertion de jeunes promoteurs, créés par les pouvoirs publics, figure la mise en place d'un système de financement particulier conciliant d'une part, les soutiens de l'Etat et d'autre part, les crédits bancaires.

Cependant, même, si dans la manière d'adopter les dispositifs, la méthode s'avère de pleine mesure, cela n'empêche que les perspectives seraient d'optimiser les mécanismes des dispositifs de soutien par leur rationalisation de telle sorte que les mesures incitatives doivent avoir des retombées sur l'amélioration des productions agricoles. Dans le sud du pays, l'on ne disconvient certainement pas pour considérer les importantes potentialités de développement que recèle la région pouvant être valorisées pour la production durable de cultures industrielles stratégiques en s'appuyant aujourd'hui sur l'ODAS pour promouvoir les investissements agricoles structurants par la mise en valeur des terres et la mobilisation de capitaux publics et privés dans la zone.

Cette approche adoptée devrait permettre aux zones sahariennes d'exprimer leurs potentiels de production et de contribuer pleinement à la sécurité alimentaire et à l'économie locale et nationale d'une manière générale. L'investissement dans ces régions serait de pleine mesure, mais faut-il que la mise en valeur des terres et les grandes concessions soient dotées de bases de vie qui, à la longue pourront contribuer à la création d'agglomérations nécessaires à la répartition de la population sur le territoire national.

D'une manière générale et en vue de satisfaire la demande croissante, les systèmes agricoles ont besoin d'investissements accrus, y compris dans les recherches et le développement pour induire les changements techniques nécessaires. C'est tout particulièrement le cas pour les zones qui connaissent encore des retards sur le plan de la production et qui figurent parmi celles qui sont à la traine. En bref, il y'a lieu de définir les priorités pour atteindre des améliorations de productivité qui soient durables d'un point de vue social, environnemental et économique.

Aujourd'hui et sur le plan économique qui, compte tenu de la fluctuation des recettes budgétaires et financières, la tendance suggère la rationalité dans la mise en œuvre des programmes et des projets avec cette idée « de produire plus avec moins de charges» comme, il est fondamentalement important de lier le soutien à la production, autrement dit, soutenir les productions est une nécessité, mais faut-il que ce soutien ait des retombées sur la production. C'est pour dire enfin, que tout soutien doit avoir une sorte de «feed back » de rentabilité.

Lorsque la notion « investissement » est abordée, il ne s'agit pas seulement de l'investissement matériel ou physique. Il existe un autre plus fondamental, c'est celui « d'investir en l'homme », étant donné que ce dernier est le principal artisan de tout développement. A ce propos, il ne va pas sans dire que le secteur agricole a besoin aujourd'hui de rajeunissement qui devra constituer le sang nouveau pour la dynamique du développement agricole et rural, surtout lorsqu'on sait pertinemment que les jeunes sont souvent enclins au progrès et à la modernisation.

A suivre

EBOURSE.DZ

SID AHMED DERHAB, DIRECTEUR DE L'ECOLE SUPÉRIEURE DE MANAGEMENT ET DE L'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE :

« Le forcing français via l'UE est une pression classique pour regagner les avantages perdus »

Si la France entend porter devant la Commission européenne son différend commercial avec l'Algérie, c'est son droit et c'est son affaire.



De toute évidence, Paris demandera à l'exécutif européen d'examiner les dispositions de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) qui pourraient être activées en cas de non-respect des engagements, invoquant des restrictions qui viseraient les entreprises et les produits français sur le marché algérien. Ce qui nous intéresse, nous, c'est de savoir ce que peut faire l'Union européenne pour aider la France sur ce dossier. En effet, l'annonce a été faite vendredi 13 novembre par le porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, Pascal Confavreux, lors d'un point de presse, au cours duquel il a rappelé que l'accord d'association « prévoit la possibilité de prendre des mesures appropriées en cas de non-respect des engagements ».

Une déclaration qui peut prêter à confusion, dans la mesure où Paris n'a, à aucun moment, précisé quelles dispositions l'Algérie aurait enfreintes ni quelles mesures il souhaiterait voir éventuellement appliquées. Avec Sid Ahmed Derhab, Directeur de l'Ecole nationale supérieure de management et de l'investissement stratégique, nous avons examiné cette question sous ses différents aspects.

Comment se présente la situation dans ce nouvel épisode commercial entre l'Algérie et la France ? « Les autorités françaises fondent notamment leur argumentation sur des informations faisant état de restrictions concernant les importations françaises depuis la fin du mois de juillet dernier. En octobre, des sources occidentales avaient évoqué l'existence d'un blocage des produits français par les autorités algériennes, sans qu'une décision officielle en ce sens ait été annoncée publiquement par Alger. Ces mêmes sources avaient également fait état d'instructions visant à interrompre les exportations d'urée à destination de la France, alors que les autorités algériennes n'ont publié aucun communiqué venant confirmer ces allégations.

« L'agriculture représente également un sujet de désaccord entre les deux pays car c'est ce secteur qui fait le plus mal à la France. L'Algérie, qui comptait autrefois parmi les principaux débouchés extérieurs du blé français, n'a plus effectué d'achats de cette céréale auprès de la France depuis juillet 2024. D'après des opérateurs commerciaux, les offres françaises auraient été écartées des appels d'offres publics, ce qui reste à prouver. Les approvisionnements en urée constituent, eux aussi, un enjeu important dans les échanges entre les deux pays.

« Il faut rappeler, à ce propos, que l'Algérie assurerait près de 30 % des importations françaises de cet engrais. Une éventuelle interruption de ces livraisons pourrait, par conséquent, perturber les circuits d'approvisionnement français et contraindre les opérateurs concernés à rechercher d'autres fournisseurs.

« Cette initiative de Paris intervient dans un contexte où les relations commerciales entre l'Algérie et l'Union européenne sont déjà marquées par plusieurs contentieux. En juillet 2025, Bruxelles avait engagé une procédure en vue de la constitution d'un groupe spécial d'arbitrage. Les désaccords soulevés par la partie européenne concernent notamment les restrictions imposées à certaines importations ainsi que les conditions encadrant la participation des investisseurs étrangers dans les entreprises algériennes. « Pour sa part, Alger justifie ses choix économiques par la nécessité de protéger la production nationale, de soutenir les capacités productives locales et de préserver les réserves de change. Les autorités algériennes demandent également une révision de l'accord d'association avec l'Union européenne, signé en 2002 et entré en vigueur en 2005. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises ses réserves sur les déséquilibres de cet accord, plaidant pour sa renégociation afin de rétablir des conditions d'échange plus équilibrées entre les deux parties.

Que peut réellement faire l'Union européenne pour aider la France dans son bras de fer commercial avec l'Algérie ?

La saisine de la Commission européenne par Paris traduit une volonté de faire sortir un différend initialement bilatéral pour le porter sur le terrain institutionnel européen. L'objectif français est de mobiliser les mécanismes de Bruxelles afin de donner une dimension juridique et commerciale plus importante à la pression exercée sur Alger, en prenant pour référence l'accord d'association liant l'Algérie à l'Union européenne. Il est néanmoins essentiel de faire la distinction entre les prérogatives juridiques dont dispose effectivement l'Union européenne et les décisions qu'elle pourrait être tentée de prendre sur le plan politique. La Commission européenne ne possède pas une compétence discrétionnaire qui lui permettrait d'imposer des mesures à l'Algérie au seul motif que des entreprises françaises rencontreraient des difficultés pour accéder à son marché. Cela étant, Bruxelles dispose de plusieurs instruments qu'elle peut éventuellement activer, à commencer par l'engagement d'une procédure juridique à l'encontre de l'Algérie. C'est le premier levier que Paris semble vouloir actionner. L'accord d'association euro-algérien comporte, en effet, un dispositif destiné au règlement des différends. Son article 100 prévoit que chacune des parties peut saisir le Conseil d'association lorsqu'un désaccord apparaît concernant l'interprétation ou l'application des dispositions de cet accord. Dans la pratique, la Commission européenne pourrait procéder à un examen des mesures algériennes dénoncées par les entreprises françaises, solliciter des éclaircissements auprès des autorités algériennes sur les restrictions commerciales alléguées et demander l'ouverture de consultations officielles. Si ces discussions n'aboutissent pas, elle pourrait ensuite recourir à l'arbitrage et, à terme, réclamer que les mesures considérées comme litigieuses soient mises en conformité avec les obligations prévues par l'accord.

Cette procédure est-elle nouvelle ?

Pas du tout. Nous sommes ici dans un mécanisme parfaitement classique des relations commerciales internationales. Le 16 juillet 2025, l'Union européenne avait déjà demandé la mise en place d'un groupe arbitral contre l'Algérie, à la suite de divergences portant notamment sur les licences d'importation, les conditions d'accès des investissements étrangers et différentes restrictions commerciales. Dans ces conditions, la France pourrait chercher à rattacher ses nouvelles revendications au contentieux européen déjà engagé avec l'Algérie, plutôt que d'ouvrir une procédure entièrement distincte. Cela lui permettrait de donner davantage de poids à ses préoccupations commerciales en les inscrivant dans un différend qui dépasse désormais le seul cadre franco-algérien. L'éventualité de mesures de rétorsion commerciale constitue toutefois le levier le plus délicat. Si, au terme des procédures prévues, l'Union européenne concluait à un manquement de l'Algérie à ses engagements et que les conditions juridiques nécessaires étaient réunies, elle pourrait envisager des mesures commerciales proportionnées.

De telles décisions seraient susceptibles de concerner plusieurs secteurs stratégiques des exportations algériennes vers le marché européen, notamment les hydrocarbures, la pétrochimie, les engrais ainsi que certains produits industriels et agricoles.

Donc Paris jouera sur le volet des sanctions…

« Non, absolument pas ! Il ne faut pas interpréter cette démarche comme une volonté immédiate de déclencher une politique de sanctions contre l'Algérie. Nous sommes plutôt face à une stratégie de pression classique, dont l'objectif est de reconquérir des positions commerciales, des espaces économiques et des avantages que la France estime avoir perdus ou voir fragilisés sur le marché algérien. Bruxelles ne peut, en aucun cas, décider de manière arbitraire de sanctionner économiquement l'Algérie pour satisfaire une demande française. Toute mesure éventuelle doit impérativement s'appuyer sur une justification juridique solide, respecter les procédures prévues par les accords en vigueur et rester proportionnée au préjudice commercial effectivement démontré. Il faut donc distinguer la volonté politique de Paris de faire pression sur Alger de la réalité des instruments juridiques dont dispose l'Union européenne. Le recours aux institutions européennes constitue avant tout un moyen de peser dans le rapport de force commercial, et non un mécanisme automatique conduisant à des sanctions.

L'EXPRESS

« Lumière d'espoir », une exposition au profit des enfants de la lune

« Lumière d'espoir », une exposition-vente à caractère caritatif, a été ouverte à Alger, regroupant les travaux et le talent d'une soixantaine d'artistes peintres et plasticiens qui ont fait don de plus de 80 de leurs œuvres mises à la vente au profit des enfants de la lune.

Organisée sous le parrainage du ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, par l'Etablissement Arts et Culture et la compagnie algérienne « GAM Assurances », en collaboration avec la Galerie d'Arts « Ahlem », cette exposition-vente solidaire a été accueillie à la Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria.

Cet événement a réuni des créateurs engagés autour d'une action à forte portée humaine, soutenus par de nombreux visiteurs, mêlés à d'autres artistes peintres également présents.

Les potentiels acheteurs ont parcouru la grande galerie Baya, scrutant minutieusement chacune des œuvres, aux techniques et thématiques variées, en lien avec ce bel élan de solidarité, tout en prenant note du prix symbolique attribué à chaque pièce.

Parmi les tableaux exposés, « L'âme en mouvement » de Noureddine Chegrane, « Les Garamantes » de la doyenne des artistes peintres et plasticiens, Zohra Sellal Hachid, « Vin sur vin » d'Aghilès Issiakhem, « La grande lumina » et « Find Tipaza » d'Abderrahmane Azougli et « La dote » de Yacine Kezas.

« Les recettes de la vente des œuvres seront reversées à parts égales aux associations de la santé et la solidarité « Les enfants de la lune » et les « Collecteurs de bonheur » », a expliqué le gérant de la Galerie « Ahlem », Kamel Haddad.

« C'est une très belle initiative que nous souhaitons voir se répéter, afin que les sommes collectées lors des prochaines ventes soient reversées à la recherche scientifique », a estimé un groupe de visiteurs.

L'exposition-vente à caractère caritatif « Lumière d'espoir » se poursuivra du 17 au 30 novembre, de 10h00 à 18h00 à la galerie Mohamed-Racim au centre d'Alger, a précisé M. Haddad.

Elle continuera son périple dans « les galeries de la capitale dépendant de l'Etablissement Arts et Culture, jusqu'à ce que toutes les œuvres soient vendues », peut-on lire sur le document de présentation de cet événement.

38E ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE L'ETAT DE PALESTINE DEPUIS L'ALGÉRIE

Un tournant décisif dans l'histoire du peuple palestinien

L'ambassade de l'Etat de Palestine en Algérie a commémoré, dimanche, le 38e anniversaire de la proclamation de l'Etat de Palestine et le 22e anniversaire du décès en martyr du dirigeant emblématique Yasser Arafat.



Dans une allocution prononcée à cette occasion, l'ambassadeur de l'Etat de Palestine en Algérie, M. Fayez Abu Aita, a indiqué que la proclamation de l'Etat palestinien depuis l'Algérie par le défunt martyr Yasser Arafat restera « un tournant décisif dans l'histoire du peuple palestinien », réaffirmant l'attachement à l'engagement pris par les Palestiniens de poursuivre leur lutte jusqu'à la victoire et l'indépendance.

L'ambassadeur palestinien a également retracé le parcours du défunt Yasser Arafat, saluant son rôle dans le passage de la cause palestinienne « de la réalité de l'exil et des camps de réfugiés aux rangs de la révolution et de la lutte, ainsi que dans la conduite du peuple palestinien aux différentes étapes de son combat ».

Il a également évoqué les conditions difficiles dans lesquelles vit le peuple palestinien, qu'il a qualifiées des plus éprouvantes, face à la poursuite de l'agression sioniste et du génocide dans la bande de Ghaza, où les populations vivent sous des tentes, à l'intensification des attaques des colons en Cisjordanie, ainsi qu'aux violations répétées perpétrées à Al-Qods occupée.

A cette occasion, l'ambassadeur a exprimé la reconnaissance du peuple palestinien pour les positions constantes de l'Algérie en faveur de sa cause et pour son soutien indéfectible à toutes les étapes de sa lutte.

Au terme de son allocution, M. Abu Aita a réaffirmé la détermination à poursuivre la voie des martyrs et à rester fidèles à leurs sacrifices jusqu'à la réalisation des aspirations du peuple palestinien à la liberté, à l'indépendance et à l'établissement de son Etat indépendant avec Al-Qods pour capitale.

L'OCCUPATION SIONISTE A DÉTRUIT PLUS DE 90% DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES À GHAZA

La Ligue arabe a mis en garde dimanche contre la poursuite de l'agression sioniste dans la bande de Ghaza et souligné que les forces d'occupation ont détruit plus de 90% des bâtiments scolaires et universitaires du territoire, entraînant la paralysie du processus éducatif et la transformation de nombreuses écoles en centres d'accueil pour les déplacés.

Cette déclaration a été faite par Fayed Moustafa, secrétaire général adjoint de la Ligue arabe et chef du secteur de la Palestine et des territoires arabes occupés, lors de la 35e réunion conjointe des responsables de l'éducation de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) et du Conseil des affaires éducatives des enfants palestiniens, dans le cadre de sa 94e session, tenue au siège du Secrétariat général de la Ligue arabe au Caire.

Il a indiqué que l'UNRWA avait réussi à reprendre ses services éducatifs au profit de plus de 250.000 élèves dans la bande de Ghaza depuis septembre dernier, tout en assurant un enseignement à distance pour les autres élèves.

Fayed Moustafa a également salué les efforts déployés par le personnel des établissements éducatifs relevant de l'Agence, malgré les conditions particulièrement difficiles, et souligné par ailleurs que l'agression sioniste se poursuivait dans la bande de Ghaza malgré le cessez-le-feu, ainsi que les restrictions imposées à l'entrée de l'aide humanitaire et des matériaux nécessaires à la reconstruction.

Il a également évoqué l'intensification des incursions, de la colonisation et des démolitions d'infrastructures en Cisjordanie occupée, des pratiques qui entraînent également des perturbations du processus éducatif.

Le responsable a appelé à l' »élaboration d'un plan clair pour soutenir le secteur de l'éducation en Palestine » et à « la mobilisation d'un soutien politique et financier en faveur de l'UNRWA », afin de garantir la continuité de ses services aux réfugiés palestiniens dans ses cinq zones d'opérations.

Il a enfin réaffirmé le soutien de la Ligue arabe à l'agence onusienne, son rejet de toute atteinte aux droits de ses employés, ainsi que l'importance du rôle de l'UNRWA dans la reconstruction de la bande de Ghaza, ravagée par plus de trois ans de génocide sioniste.

CISJORDANIE : DES COLONS SIONISTES TUENT UNE PALESTINIENNE ET BLESSENT DIX AUTRES PERSONNES

Une Palestinienne est tombé en martyr après avoir reçu des tirs de colons sioniste et dix autres personnes ont été blessées tôt mardi près de Jéricho, en Cisjordanie occupée, selon l'hôpital gouvernemental de Jéricho.

Des colons armés ont encerclé des habitations palestiniennes dans le village d'Al-Duyuk al-Tahta, à l'ouest de la ville, avant d'ouvrir le feu sur les habitants, selon des sources palestiniennes.

La femme tuée était âgée de 60 ans. Un homme de 65 ans figure parmi les blessés.

Des forces israéliennes sont également entrées dans le secteur pendant les tirs.

L'armée de l'occupation sioniste a indiqué avoir reçu un premier signalement faisant état d'une « tentative d'attaque » dans la région de Jéricho, précisant que les circonstances étaient encore en cours de vérification.

Elle a ajouté avoir déployé des soldats sur place et installé des barrages routiers.

Ces tirs surviennent au lendemain d'une autre attaque à Tuqu, au sud-est de Bethléem, où un colon israélien a renversé et blessé huit Palestiniens avec son véhicule, dont des personnes venues porter secours aux premières victimes.

Le ministère palestinien des Affaires étrangères a condamné cet incident, le qualifiant d'attaque terroriste, et demandé que son auteur ainsi que ceux qui le protègent répondent de leurs actes.

LES SOLDATS D'OCCUPATION ARRÊTENT UN MINEUR ORIGINAIRE D'AQABA, AU NORD DE TUBAS

Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté, ce lundi soir, un mineur originaire de la localité d'Aqaba, au nord de Tubas.

Kamal Bani Ouda, directeur du Club des prisonniers à Tubas, a rapporté que les forces d'occupation ont arrêté le mineur Laith Ahmed Abu Arra (16 ans) après avoir pris d'assaut le domicile de sa famille.

M. Bani Ouda a ajouté que les forces d'occupation ont retenu environ 15 jeunes hommes, les soumettant à des interrogatoires sur place avant de les relâcher.

Par ailleurs, les forces d'occupation ont fait irruption dans la ville de Tubas et dans la localité de Tammun ; aucune arrestation n'a été signalée.

Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté, ce lundi soir, sept citoyens et saisi un véhicule dans la zone rurale de Yatta, au sud d'Hébron.

Oussama Makhamreh, militant contre la colonisation, a déclaré à l'agence « WAFA » que les forces d'occupation ont fait irruption dans le village de Khashm al-Karm, dans la zone rurale de Yatta, et ont arrêté quatre frères : Abdel Karim, Ibrahim, Mahmoud et Mohammed Ali Hussein al-Najada, ainsi qu'Ali, le fils de Mohammed.

Elles ont également arrêté deux autres frères, Ibrahim et Adel Mahmoud Ibrahim al-Najada, alors qu'ils se trouvaient dans leur maison d'accueil, et ont saisi un véhicule leur appartenant.

Makhamreh a ajouté que des colons ont attaqué des militants étrangers dans la zone de Sha'ab al-Batm, dans la localité de Yatta, les ont frappés et ont dérobé le téléphone de l'un d'entre eux. Les colons se sont également emparés de réservoirs d'eau et de biens appartenant à des citoyens.

Le ministère des Affaires étrangères palestinienne condamne les restrictions imposées par l'occupation à la liberté de mouvement des défenseurs des droits humains

Le ministère des Affaires étrangères et des Expatriés a condamné, dans les termes les plus fermes, la politique systématique de l'occupation israélienne consistant à imposer des restrictions arbitraires à la liberté d'entrée et de sortie du territoire de l'État de Palestine pour les défenseurs des droits humains, notamment ceux qui défendent les droits du peuple palestinien, les journalistes ainsi que les militants locaux et internationaux. Cette politique se manifeste par l'imposition de mesures et d'entraves à la circulation des voyageurs ; le cas le plus récent étant l'interdiction de voyager de Shawan Jabarin, directeur général de l'organisation « Al-Haq »

Dans un communiqué de presse publié ce lundi soir, le ministère a estimé que cette mesure arbitraire qui s'inscrit dans une série de menaces et de poursuites visant les défenseurs des droits humains, les journalistes et les militants locaux et internationaux en raison de leur rôle dans la documentation des violations et des crimes commis par l'occupation, ainsi que dans leurs efforts pour demander des comptes aux responsables, constitue une attaque directe contre les défenseurs des droits humains et les organisations palestiniennes de défense des droits.

Il s'agit, en outre, d'une tentative visant à saper leur rôle et à entraver leurs efforts pour faire éclater la vérité et obtenir justice. Le ministère a fait porter au gouvernement de l'occupation » l'entière responsabilité de ces violations et de leurs conséquences.

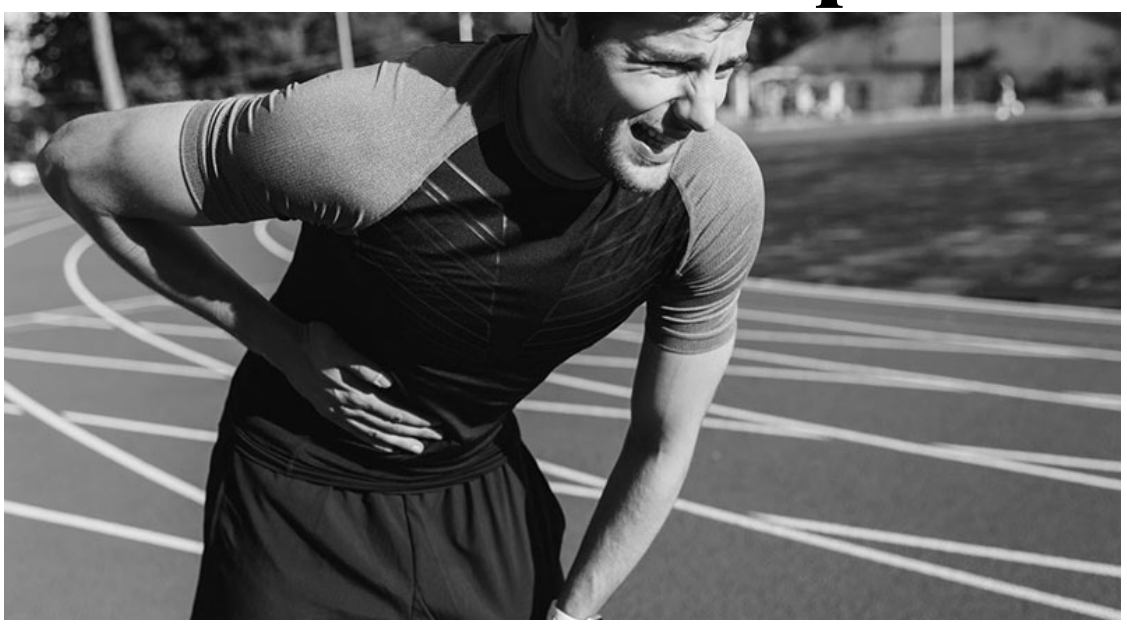
Il a appelé la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses institutions, ainsi que l'ensemble des États, à assumer leurs responsabilités juridiques et à intervenir d'urgence pour faire pression sur les autorités d'occupation afin qu'elles annulent ces mesures arbitraires, contraires au droit international et aux droits de l'homme, notamment l'interdiction de voyager et qu'elles mettent fin à la politique de contrôle arbitraire des entrées et sorties des Palestiniens sur leur propre terre.

Le ministère a également exigé que soient garantis le respect des droits et libertés fondamentaux des Palestiniens, et qu'il soit mis un terme à toutes les formes de restrictions et de poursuites visant les juristes, les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes, les militants locaux et internationaux, ainsi que les organisations palestiniennes de défense des droits, afin de leur permettre d'exercer leurs activités en toute liberté et indépendance.

3 ASTUCES POUR FAIRE PASSER UN POINT DE CÔTÉ !

Les points de côté peuvent venir perturber votre séance de sport

Heureusement, il est possible de les faire passer rapidement grâce à quelques astuces simples. Voici comment faire.



Points de côté : à quoi sont-ils dus ?

Le point de côté, bien que très dérangeant, est toujours sans gravité. Il désigne une douleur aiguë, brutale, qui arrive sans aucun signe annonciateur.

Cette pointe arrive au cours d'un effort, comme une course ou une marche rapide, et entraîne une gêne respiratoire. La douleur peut être invalidante et perturber le sportif dans sa séance

Le point de côté est à différencier des douleurs plus graves, évocatrices d'une urgence médicale.

Les points de côté peuvent être dus à :

Une mauvaise préparation à l'effort, une crampe soudaine des muscles du diaphragme, Un dysfonctionnement de la vésicule biliaire, Avoir une origine digestive.

Point de côté : ralentir l'allure pour faire passer la douleur

Heureusement, l'apparition d'un point de côté n'annonce pas la fin de votre séance de sport.

Si cela vous arrive, les médecins recommandent de :

Ralentir l'allure, voire stopper l'activité un court instant le temps que la douleur disparaisse, Respirer profondément et calmement, S'étirer en penchant le haut du corps sur le côté. Il est également possible de se pencher en avant, avec les mains sur les genoux. Certaines personnes parviennent à calmer la douleur en appuyant sur le point de côté et en relâchant la pression à l'expiration.

Si possible, il est préférable d'éviter ce genre de douleur. Pour cela, il est recommandé de ne pas boire ou manger au moins deux heures avant votre effort.

Avant chaque séance, échauffez-vous correctement et renforcez régulièrement les muscles profonds du tronc. Cela peut être fait avec du gainage. Enfin, durant l'exercice, pensez à contrôler votre respiration. « Il est plus facile d'alimenter en oxygène son corps en inspirant et en expirant principalement par la bouche. A chacun de trouver à quel rythme, cela vient avec le temps et l'entrainement ».

LA GRIPPE

La grippe ou influenza est une maladie causée par un virus qui s'attaque au système respiratoire

Quels en sont les symptômes ? Comment s'en prémunir ? Comment la soigner ? Voici nos explications.

La grippe, qu'est-ce que c'est ?

INFORMATION : les symptômes de la grippe sont très proches des symptômes du coronavirus ou Covid-19. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter notre rubrique Coronavirus.

La grippe, ou influenza, est une maladie due à des virus influenzae de la famille des Orthomyxoviridae, virus à ARN. Maladie contagieuse, la grippe touche tout d'abord le système respiratoire et peut se compliquer ou présenter des formes graves.

Combien de temps dure la grippe ?

La grippe dure habituellement de 3 à 7 jours et peut empêcher une personne de mener ses activités quotidiennes.

Les différents virus de la grippe

Il existe 3 types de virus de la grippe, avec des sous-types différents classés selon leurs glycoprotéines de surface, les neuraminidases (N) et les hémagglutinines (H).

LA GRIPPE DE TYPE A

La grippe de Type A est le type le plus dangereux. Il a provoqué plusieurs pandémies meurtrières comme la célèbre grippe espagnole de 1918, qui a tué plus de 20 millions de personnes.

En 1968, c'était au tour de la « grippe de Hong Kong » de déclencher une pandémie. Le type A se transforme en très peu de temps, ce qui le rend d'autant plus difficile à combattre. En effet, l'organisme doit bâtir une réponse immunitaire propre à chaque nouvelle souche d'influenza en circulation.

Le virus de type A entraîne une pandémie environ 3 ou 4 fois par siècle.

En 2009, un nouveau virus de type A, le H1N1, a déclenché une autre pandémie. Selon les autorités de santé publique, la virulence de cette pandémie a été « modérée », en termes de nombre de décès.

La grippe aviaire est aussi un virus de type A qui atteint les oiseaux, qu'ils soient :

d'abattage : poulets, dindons, cailles ;

sauvages : oies, canards ;

domestiques.

Le virus se transmet facilement des oiseaux à l'homme, mais rarement entre humains.

La souche H5N1 a causé plusieurs décès en Asie, généralement chez des personnes ayant des contacts étroits avec des volailles malades ou mortes ou ayant fréquenté des marchés de volailles vivantes.

La grippe de Type B

Le plus souvent, les manifestations de la grippe de Type B sont moins graves. Elle n'entraîne que des épidémies localisées. Ce type de grippe est moins sujet aux mutations que le type A.

LA GRIPPE DE TYPE C

Les symptômes provoqués par la grippe de Type C s'apparentent à ceux d'un rhume banal. Ce type de grippe est également moins sujet aux mutations que le type A.

Est-ce que les virus évoluent ?

Ce type de virus subit constamment des modifications génétiques ou modifications génotypiques. C'est pourquoi avoir la grippe une année ne procure pas une immunité contre les virus qui circuleront les années suivantes.

On peut donc contracter une nouvelle grippe chaque année. Les vaccins doivent être adaptés chaque année pour protéger la population contre les nouveaux variants du virus.

Grippe et contagion : combien de temps ça dure ?

Une personne infectée peut être contagieuse le jour précédant ses premiers symptômes et peut transmettre le virus durant 5 à 10 jours. Les enfants sont parfois contagieux durant plus de 10 jours.

L'incubation dure 1 à 3 jours, ce qui signifie que, quand on est infecté par le virus de la grippe, les signes peuvent commencer à se manifester dès le 1er jour après l'infection jusqu'à 3 jours après.

La grippe, comment ça s'attrape ?

La grippe se propage facilement, par contagion et notamment par les microgouttelettes contaminées qui sont libérées dans l'air lorsque l'on tousse ou que l'on éternue. Le virus peut aussi se transmettre par la salive.

Puisque le virus peut se retrouver rapidement sur le visage et les mains d'une personne grippée, les baisers et les poignées de main aux personnes malades sont à éviter.

La transmission se fait plus rarement par des objets touchés par la salive ou des gouttelettes contaminées. Le virus persiste sur les mains 5 à 30 minutes et dans les selles plusieurs jours.

Sur les surfaces inertes, le virus reste actif plusieurs heures, donc il faut éviter de toucher les objets du malade tels que :

les jouets, la table, les couverts, la brosse à dent.

Grippe ou rhume, quelles différences ?

En cas de rhume :

la fièvre et les maux de tête sont rares, les douleurs, la fatigue et la faiblesse sont peu importantes, le nez coule assez abondamment, on n'observe pas ou très rarement des douleurs musculaires.

Est-ce que la grippe s'attrape plus facilement quand il fait froid ?

Les Italiens du XIVe siècle croyaient que les épisodes de contagion de grippe étaient apportés par le froid. Ils l'avaient donc nommée influenza di fredo. Ils n'avaient pas tout à fait tort, car dans les zones tempérées des hémisphères Nord et Sud, la grippe se manifeste en effet plus souvent l'hiver.

Mais à l'époque, ils ignoraient fort probablement que, dans la zone tropicale, les éclosions de grippe peuvent survenir à n'importe quel moment de l'année. Il n'y a pas de saison de la grippe !

On a longtemps cru que le fait de « prendre froid » réduisait la résistance du corps à la grippe et au rhume. Or, rien n'indique que le froid affaiblit le système immunitaire ou facilite l'entrée du virus dans les voies respiratoires6-9.

Si la grippe est plus fréquente l'hiver, il semble plus probable que ce soit attribuable au confinement à l'intérieur des maisons, qui favorise la contagion.

De plus, le fait que l'air soit plus sec en hiver facilite aussi la contagion, car les muqueuses du nez s'assèchent. En effet, les muqueuses empêchent l'entrée des microbes de façon plus efficace lorsqu'elles sont humides.

En outre, l'air sec de l'hiver faciliterait la survie du virus à l'extérieur du corps23.

Quand est-ce que la grippe s'attrape ?

L'incidence saisonnière de la grippe varie selon la latitude du pays où l'on se trouve et du virus annuel en circulation.

En Amérique du Nord comme en Europe, la saison de la grippe s'étend de novembre à avril.

Quelles sont les complications possibles ?

La grippe peut se compliquer de diverses façons.

SURINFECTION BACTÉRIENNE

Des complications peuvent survenir si à la grippe s'ajoute :

une infection bactérienne, une otite moyenne, une sinusite, une pneumonie bactérienne post influenzae survenant du 4ème au 14ème jour après le début de l'infection, le plus souvent chez des personnes âgées.

Pneumonie correspondant à une grippe maligne primaire

Rare et grave, la pneumonie entraîne une hospitalisation en réanimation médicale.

Complications atteignant d'autres organes que les poumons

Les complications pouvant atteindre d'autres organes, hormis les poumons sont :

les myocardites ou inflammation du muscle cardiaque, les péricardites ou inflammation du péricarde, membrane située autour du cœur, les encéphalites ou inflammation du cerveau, la rhabdomyolyse ou atteinte grave musculaire, le syndrome de Reye en cas de prise d'aspirine chez l'enfant, à l'origine d'hépatites et d'encéphalites aigües, très grave.

Autres

Les individus à la santé plus fragile sont plus à risque de complications et de décès, telles que les personnes âgées, les personnes immunodéprimées, les personnes ayant une maladie pulmonaire.

Pendant la grossesse, les complications comprennent :

les fausses couches, la prématurité, les malformations congénitales neurologiques.

Chez les sujets âgées, une insuffisance cardiaque, respiratoire ou rénale préexistante peut s'aggraver considérablement. On parle de décompensation prendre soin de vous

Grippe : quand consulter un médecin ?

En présence des symptômes suivants, il est préférable de consulter un médecin afin de détecter et éventuellement traiter les complications qui peuvent survenir :

une fièvre de plus de 38,5 °C durant plus de 72 heures, de l'essoufflement au repos, des douleurs à la poitrine.

Selection du jour

TF1

21h10

Tracker



Avec Justin Hartley, Abby McEnany, Fiona Rene, Eric Graise, Brent Sexton, Floriana Lima, Freda Foh Shen, Jolie Jenkins, Johnny Rey Diaz, Morgan Taylor Campbell, Michael Dallamore, Ted Cole, Simon Leung

L'équipe du FBI est en deuil après la mort de Luke LaMontagne, victime d'un anévrisme. Malgré cette disparition, les agents doivent poursuivre leur enquête sur l'Étoile d'or. Alvez et Tyler Green rencontrent Ramona Havener, la seule survivante connue de cette organisation meurtrière. Ils espèrent l'aider à retrouver des souvenirs enfouis afin de recueillir de précieuses informations et d'obtenir de nouvelles pistes pour faire avancer leurs investigations.

La grande librairie

21h05

Présenté par : Augustin Trapenard

Le grand rendez-vous de l'actualité littéraire sous toutes ses formes : romans, essais, histoire, polars, bandes dessinées, jeunesse... Augustin Trapenard convie des auteurs venus d'univers différents. «La grande librairie» a toujours pour seul mot d'ordre le plaisir de découvrir de nouvelles contrées littéraires et d'assister à des rencontres entre auteurs, qui échangent sur leurs ouvrages et apportent leur éclairage personnel. Auteurs confirmés ou talents naissants, ils révèlent à demi-mots leurs secrets de fabrication. Des rubriques régulières viennent ponctuer l'émission, notamment la découverte d'une librairie dans les quatre coins de l'Hexagone et le coup de coeur des libraires.



La France a un incroyable talent

21h10

Présenté par : Karine Le Marchand

Dernière soirée d'auditions pour la 21e saison de «La France a un incroyable talent» ! Avant les quarts de finale, les candidats jouent leur dernière carte pour convaincre le jury. Parmi eux, l'imitateur Rémi Marceau, le magicien taïwanais Tu Strange ou encore Vello Vaher, un contorsionniste de 62 ans aux prouesses impressionnantes. Place également à l'insolite avec Melchior & Forever Pavot, accompagnés d'un robot qui rêve de devenir chanteur. Enfin, Gospel pour 100 voix promet de faire vibrer le plateau avec son immense chorale. Tous espèrent obtenir les trois «oui» indispensables pour poursuivre l'aventure.



Signalements

21h10



Avec Cécile Bois, Odile Vuillemin, Bruno Solo, Marc Citti, Christophe Laubion, Flavie Dachy, Victoria Eber, Timothé Boncourt, Léo Pomero, Victor Ghesquière, Pauline Nuez, Marie-José Billet, Lucie Gontier, Nathalie Desrumaux

Laurence Jambu se bat pour sauver sa nièce, Karine, de la maltraitance de ses parents. Pour parvenir à extirper Karine de son milieu familial toxique et dangereux, Laurence va devoir affronter indifférence, hostilité, incompétence ou lâcheté de la part de certains fonctionnaires de l'Aide sociale à l'enfance et de la Justice qui, malgré les signalements répétés, maintiennent, contre toute logique, la fillette chez ses parents.

Des racines et des ailes

21h10

Présenté par : Carole Gaessler

Pour ce numéro, nous partirons aux Antilles, en Guadeloupe et en Martinique, à la rencontre de celles et ceux qui protègent leur patrimoine et magnifient des savoir-faire d'exception. En Martinique, sur les flancs de la Montagne Pelée, inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2023, Kora Bernabé, une jeune ingénieure agronome, s'est lancé un défi : relancer la culture d'un cacao d'exception sur la terre de ses ancêtres. Un trésor qu'elle partage avec un artisan chocolatier amoureux des saveurs tropicales, Thierry Lauzéa.



Enquêtes criminelles

19h25

Présenté par : Nathalie Renoux, Michel Mary

Le 11 janvier 2018, le corps de Laurence de Schepper, 48 ans, est retrouvé dans les eaux glacées de la Sambre. Sa voiture est découverte à quelques centaines de mètres de son domicile. Très vite, l'enquête s'oriente vers la piste d'un suicide. Il faut dire que Laurence traversait une période difficile. Suivie en psychiatrie pour dépression, fragilisée par des antécédents suicidaires, elle venait tout juste de sortir d'hospitalisation. Elle ne pesait plus que 40 kilos et refusait parfois de s'alimenter.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Edité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e- mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siége social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail :agence.reqie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran @anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustrations adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

LE CHIFFRE DU JOUR

1600 **AU MOINS 1 600 CAS** d'intoxication au Brésil l'année dernière liés à des pesticides fabriqués par des entreprises européennes ou britanniques.

CONFLIT UKRAINIEN

Trump estime que la guerre est « tout près » de prendre fin

Le président américain Donald Trump a estimé hier, que les efforts visant à mettre fin à la guerre entre la Russie et l'Ukraine étaient proches d'aboutir. « Je pense que nous sommes tout près d'y parvenir », a déclaré Donald Trump à la presse lors d'une séance photo avec les dirigeants du Quad à Manille, capitale des Philippines.

Il a évoqué les lourdes pertes humaines causées par le conflit, avançant un bilan mensuel d'environ 25 000 victimes.

« Vous imaginez ? Chaque mois. 32 000 le mois dernier », a-t-il ajouté, sans préciser la répartition de ces chiffres ni s'il faisait référence aux morts, aux blessés ou aux deux. Donald Trump a indiqué que la question occuperait une place importante dans ses prochains échanges. « Nous allons avoir une bonne réunion à ce sujet», a-t-il affirmé.

Le président américain a également laissé ouverte la possibilité d'un entretien séparé avec son homologue russe Vladimir Poutine, se disant prêt à le rencontrer si l'occasion se présentait.

« Je ne sais pas, mais je le ferais. C'est possible. Je le ferai », a-t-il déclaré.

Ces propos ont été tenus peu avant le début du premier sommet des dirigeants du Quad depuis plus de deux ans. Ce groupe réunit les États-Unis, l'Inde, le Japon et l'Australie.

Le Premier ministre indien Narendra Modi, la Première ministre japonaise Sanae Takaichi et le Premier ministre australien Anthony Albanese participent à cette rencontre à Manille, alors que Washington poursuit ses efforts diplomatiques sur plusieurs conflits et tensions internationaux.

LE QUAD TIENT À MANILLE SON PREMIER SOMMET DES DIRIGEANTS DEPUIS PLUS DE DEUX ANS

Le premier sommet des dirigeants du Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (Quad) depuis plus de deux ans s'est ouvert mardi à Manille, capitale des Philippines.

La rencontre réunit le président américain Donald Trump, le Premier ministre australien Anthony Albanese, son homologue indien Narendra Modi et la Première ministre japonaise Sanae Takaichi.

Les discussions multilatérales ont débuté après une traditionnelle photo de famille, en marge du sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui compte 11 États membres.

Il s'agit de la première réunion des dirigeants du Quad depuis septembre 2024, lorsque l'ancien président américain Joe Biden avait accueilli Anthony Albanese, Narendra Modi et le Premier ministre japonais de l'époque, Fumio Kishida, dans l'État du Delaware, aux États-Unis. Une rencontre initialement prévue en Inde en 2025 avait dû être reportée en raison de difficultés liées aux agendas des dirigeants.

La réunion de mardi, organisée aux Philippines, pays qui ne fait pas partie du Quad, marque également la première participation de Donald Trump à un sommet des dirigeants de ce format diplomatique, tous mandats confondus.

Né de la coopération humanitaire mise en place après le tsunami dévastateur de 2004 dans l'océan Indien, puis officiellement constitué à Manille en 2007, le Quad est un partenariat diplomatique informel réunissant les États-Unis, l'Australie, l'Inde et le Japon. Cette plateforme de coopération vise à promouvoir une région Asie-Pacifique libre, ouverte, inclusive et résiliente.



DONALD TRUMP À MANILLE, PREMIÈRE ÉTAPE D'UNE TOURNÉE ASIATIQUE QUI LE MÈNERA EN CHINE

Le président américain Donald Trump est arrivé mardi à Manille, aux Philippines, première étape d'une tournée asiatique qui le conduira en Chine pour une visite de deux jours, au cours de laquelle il doit rencontrer ses homologues chinois Xi Jinping et russe Vladimir Poutine.

Arrivé dans la capitale philippine vers 17 h 53 (09 h 53 GMT), Donald Trump doit se réunir avec les dirigeants de l'Australie, de l'Inde et du Japon pour un sommet du Dialogue quadrilatéral pour la sécurité (Quad), le premier depuis septembre 2024.

Il participera également à des rencontres avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ainsi qu'à la signature d'un accord commercial avec la Thaïlande.

Après un entretien bilatéral prévu mercredi avec le président philippin Ferdinand Marcos Jr., Donald Trump se rendra à Shenzhen, dans le sud-est de la Chine, pour le sommet du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Il doit ensuite participer à un sommet trilatéral inédit avec Xi Jinping et Vladimir Poutine.

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

Mettre fin au désordre dans le foncier industriel et libérer l'investissement

Il y a, en Algérie, un paradoxe qui dure depuis des décennies. D'un côté, des milliers d'investisseurs, algériens et étrangers, qui cherchent un terrain pour construire une usine, un entrepôt, un atelier. De l'autre, des milliers d'hectares de foncier économique, parfois inoccupés, parfois accaparés, parfois détournés de leur vocation, dont personne ne connaît exactement la situation réelle.

Qui occupe quoi ? Quel terrain est libre ? Quel terrain est attribué mais jamais exploité ? Quel terrain est construit sans autorisation ? Quel terrain est en litige ? Pendant longtemps, la réponse était : personne ne sait vraiment.

C'est pour mettre fin à ce désordre que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné un recensement général et exhaustif du foncier économique à travers tout le pays. Une opération d'envergure nationale, qui doit permettre à l'État de reprendre la maîtrise de son foncier, de le valoriser, et de le mettre au service de l'investissement et du développement.

C'est dans ce cadre que le groupe de travail multisectoriel chargé de la coordination et du suivi du recensement du foncier économique s'est réuni, ce lundi, à Alger.

La réunion a été présidée par la ministre déléguée chargée des Collectivités locales, Fouzia Naama, sous la supervision du ministre d'État, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Brahim Merad, précise un communiqué du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Étaient présents le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, les walis de Constantine et de Mostaganem, le secrétaire général de la wilaya d'Alger, ainsi que les représentants des différents secteurs concernés : finances, industrie, agriculture, habitat, domaines, cadastre, Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), et autres.

Une réunion de travail, pas de protocole. Car l'enjeu est technique, mais aussi politique.

Cette réunion a été consacrée à « l'examen de l'état d'avancement de l'opération de recensement du foncier économique dans les wilayas d'Alger, de Constantine et de Mostaganem, à l'identification des différents obstacles et difficultés enregistrés lors de sa mise en œuvre, ainsi qu'à l'étude des voies à même d'y remédier et de les surmonter », ajoute le communiqué.

Pourquoi ces trois wilayas ? Parce qu'elles sont représentatives de trois réalités différentes de l'Algérie économique.

Alger, la capitale, où la pression foncière est la plus forte. Chaque mètre carré vaut de l'or. Des zones industrielles comme Rouiba, El Harrach, Baba Ali, sont saturées, parfois mal exploitées, avec des terrains attribués dans les années 1980 ou 1990, jamais construits, ou transformés en dépôts, en parkings, en logements. Le recensement à Alger, c'est la chasse aux terrains dormants au cœur de la capitale économique du pays.

Constantine, la capitale de l'Est, grande wilaya industrielle et universitaire, avec ses zones de Hamma Bouziane, d'El Khroub, de Didouche Mourad. Une wilaya qui a un énorme potentiel, mais où le foncier est souvent bloqué par des litiges, des héritages, des occupations illégales, des dossiers en souffrance depuis des années.

Mostaganem, wilaya de l'Ouest, agricole, portuaire, touristique, avec un grand potentiel agro-industriel et logistique. Là, l'enjeu est différent : identifier les assiettes foncières qui peuvent accueillir les futurs projets, notamment dans l'agroalimentaire, la pêche, la transformation, pour créer de l'emploi et fixer les jeunes.

Trois wilayas, trois visages de l'Algérie, mais un même objectif : savoir exactement ce que l'État possède, ce qui est libre, ce qui est récupérable, ce qui peut être proposé aux investisseurs.

Cette rencontre constitue également une occasion de renforcer la coordination entre les différents secteurs et les autorités locales et d'unifier les efforts, en vue de garantir le bon déroulement de cette opération et son parachèvement conformément aux objectifs fixés, permettant ainsi de maîtriser les données relatives au foncier économique et de le valoriser au service des exigences du développement et de l'investissement, conclut le communiqué. « Maîtriser les données », la formule est simple, mais elle dit tout.

Aujourd'hui, en Algérie, les données sur le foncier sont éclatées entre plusieurs administrations : les Domaines, le Cadastre, les wilayas, les communes, les zones industrielles, l'AAPI. Chacun a son fichier, son plan, sa version. Résultat : un même terrain peut apparaître comme libre dans un fichier, occupé dans un autre, en litige dans un troisième.

Le recensement doit mettre fin à cela. Il s'agit de créer une base de données unique, numérisée, géolocalisée, avec pour chaque parcelle : sa superficie, sa vocation, son statut juridique, son occupant, son taux d'exploitation, sa viabilisation (eau, électricité, gaz, route, assainissement), et sa disponibilité.

Une fois cette carte établie, l'État pourra faire trois choses essentielles. Premièrement, récupérer les terrains non exploités. La loi est claire : un terrain industriel attribué et non exploité dans les délais doit être récupéré. Trop longtemps, cette règle n'a pas été appliquée. Des spéculateurs ont obtenu des terrains à bas prix, les ont gardés pendant des années en attendant que leur valeur augmente, sans jamais créer un seul emploi. Le recensement va permettre de les identifier et de les reprendre.

Deuxièmement, valoriser les assiettes foncières disponibles. Il ne suffit pas de savoir qu'un terrain est libre. Il faut le viabiliser, le délimiter, le proposer sur une plateforme claire, avec un prix transparent, un cahier des charges précis, et des délais.

C'est ce que l'Algérie veut faire avec le guichet unique de l'investissement. Un investisseur qui veut s'installer à Mostaganem ou à Constantine doit pouvoir, en quelques clics, voir les terrains disponibles, leur superficie, leur prix, leur raccordement, et déposer sa demande.

Troisièmement, renforcer l'investissement dans les wilayas concernées. Car le foncier, c'est le premier obstacle à l'investissement. Avant de parler de financement, de fiscalité, de bureaucratie, l'investisseur demande : « Où je m'installe ? ». Si la réponse est « on ne sait pas, il faut chercher, il faut attendre », il part ailleurs. Si la réponse est « voici 20 terrains disponibles, viabilisés, avec toutes les garanties », il reste.

C'est donc tout le climat des affaires qui est en jeu. Le recensement du foncier économique ne concerne pas seulement Alger, Constantine et Mostaganem. Ces trois wilayas sont une étape. L'opération doit s'étendre à toutes les wilayas du pays, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest.

Car l'Algérie a un immense potentiel foncier. Des zones industrielles dans chaque wilaya, des zones d'activités, des zones logistiques, des terres agricoles à valoriser, des terrains dans les Hauts-Plateaux et dans le Grand-Sud qui peuvent accueillir des projets solaires, agro-industriels, miniers.

Mais ce potentiel ne vaut rien s'il n'est pas connu, maîtrisé, valorisé.

Le président Tebboune l'a répété à plusieurs reprises : l'Algérie ne manque ni de moyens, ni de ressources, ni de compétences. Elle manque parfois d'organisation, de coordination, de rigueur dans la gestion. Le recensement du foncier, c'est précisément un exercice de rigueur.

Il s'agit aussi d'un exercice de justice. Car le foncier économique, c'est un bien public. Il appartient à tous les Algériens. Il ne doit pas être accaparé par une minorité, détourné de sa vocation, ou laissé à l'abandon. Il doit servir à créer des usines, des emplois, de la richesse, pour tout le pays.

La réunion de ce lundi à Alger est donc une étape importante, mais ce n'est qu'une étape. Le plus dur reste à faire : aller sur le terrain, parcelle par parcelle, vérifier, mesurer, photographier, enregistrer, trancher les litiges, récupérer les terrains dormants, et mettre en ligne une carte claire et transparente du foncier économique algérien.

Cette opération changera la donne pour l'investissement en Algérie. Les investisseurs n'auront plus à chercher un terrain pendant des mois. Les walis pourront proposer des assiettes concrètes. L'État pourra planifier son développement industriel, wilaya par wilaya, secteur par secteur.

Le foncier, longtemps un obstacle, peut devenir un atout. C'est tout l'enjeu de ce recensement.

B. KH.